

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2012
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		O.	DUPONT	"Conseiller municipal "
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	M.	J.	LOCHER	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale

Public : 9 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Proposition du Conseil municipal :
 - 4.1 "Du logement pour nos enfants et nos parents : clés pour une politique communale de l'habitat équitable et écologique" : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 (CHF 60'000.– TTC) et moyens de le couvrir
- 5) Propositions du Conseil administratif
 - 5.1 Bouclement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 104'006.20)
 - 5.2 Bouclement du crédit relatif à un concours « éco-construction » réalisé sur une parcelle propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : vote du crédit et financement (CHF 107'534.50 TTC)
 - 5.3 Mise en œuvre du processus MEP concernant le projet de réaménagement du Village de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'études et de financement (CHF 201'960.– TTC)
 - 5.4 Projet de rénovation des façades de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'étude et de financement (CHF 700'000.– TTC)
- 6) Communications des commissions et délégations du Conseil municipal
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

M. Spinelli, président, ouvre la séance à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s et salue les personnes dans le public. Il espère que la pause estivale a été profitable à chacun car il annonce une longue séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président aimerait rendre hommage à M. Picut qui est décédé récemment. M. Picut a été conseiller municipal pendant huit ans à Chêne-Bougeries et il a été également pendant vingt ans conseiller administratif. Il prie l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012

- Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2012 est adopté par 12 voix pour et 8 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président annonce que le Bureau a été saisi de deux problématiques très formelles. La première concerne les locaux de vote. En raison de l'absence d'un suppléant au local de vote de Chêne-Bougeries, le Bureau a proposé les changements suivants :

- M. Michel Sapey, suppléant du local de vote de Conches devient suppléant au local de vote de Chêne-Bougeries.
- Mme Marion Sobanek devient suppléante du local de vote de Conches.

Cette nouvelle répartition permet une représentation équilibrée des groupes politiques.

La deuxième problématique concerne la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Lors de la précédente législature, le souhait avait été émis de penser au devenir de cette Fondation, certains parlaient même de dissolution mais cette approche n'a pas été formellement entérinée. Dans l'attente d'une éventuelle dissolution il convient d'approuver les comptes 2011. Or, les experts externes de ladite Fondation étant démissionnaires, il avait été proposé de nommer des conseillers municipaux pour palier ce manque. Le Bureau a préféré que les anciens experts soient à nouveau mandatés ou, à défaut, des personnes de compétences équivalentes.

Le président mentionne les invitations officielles ci-après :

- la sortie annuelle de la Compagnie des sauveteurs auxiliaires qui s'est tenue le 1^{er} septembre en compagnie de M. Locher, maire. Celle-ci s'est déroulée dans une ambiance particulièrement cordiale.
- l'inauguration du Centre Jean-Jacques Gautier en collaboration avec l'Association de lutte contre la torture, laquelle aura lieu le 21 septembre. Il s'y rendra en compagnie de Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.
- l'apéritif d'automne organisé par la Compagnie des sauveteurs auxiliaires le 29 septembre.
- la verrée de l'amitié, organisée le 5 octobre par la Curling club de Genève. Pour rappel, l'octroi d'un droit de superficie a récemment été voté, lequel va leur permettre de construire une nouvelle halle, à la patinoire de Sous-Moulin.

Concernant les courriers, le président rappelle la teneur d'un article du règlement du Conseil municipal qui précise qu'il est possible de demander la parole lors de la lecture.

Il donne ensuite lecture des courriers suivants :

- Lettre recommandée de MM. Nicola Bellitto, Patrice Pradayrol et Pedro Rico, datée 30 juin 2012:

Concerne : Résiliation de nos rapports d'activités avec la Ville de Chêne-Bougeries.

Monsieur le président,

Par la présente, nous vous informons avoir fait recours à la décision du Conseil Administratif du 22 juin 2012.

Nous contestons fermement la décision des suppressions de postes par le Conseil Administratif.

Par conséquent, nous souhaiterions selon art.34 des statuts du personnel, être entendus par le bureau du conseil et demandons que la mesure envisagée, soit examinée par le Conseil municipal ou une délégation de celui-ci.

Espérant vous avoir rendu attentifs à la situation que nous subissons et restant à votre disposition pour notre entrevue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nicola Bellitto

Patrice Pradayrol

Pedro Rico

- Réponse que le président a adressée le 6 septembre 2012 aux intéressés et dont la teneur a été confirmée par le Bureau :

Messieurs,

Afin de clarifier la situation et en réponse à l'appel téléphonique de l'un d'entre vous, je vous confirme que votre courrier recommandé du 30 juin 2012 sera traité par le bureau ce lundi 10 septembre et lu en séance plénière jeudi 20 septembre 2012.

Concernant votre demande d'audition par le bureau, je vous confirme que je ne souhaite pas vous inviter à la séance prévue ce lundi faute d'avoir eu l'occasion de traiter cette demande avec les autres membres du bureau. En effet, il ne s'agirait pas là d'une démarche usuelle ; la seule présence du secrétaire général à une séance du bureau demeurant un fait exceptionnel et bref.

A titre personnel et sans porter de jugement quant à la démarche que vous entreprenez, je vous invite à lire attentivement les articles 30 et 48 de la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) concernant les prérogatives du Conseil Municipal et du Conseil Administratif, ainsi que l'article 6 du Règlement du Conseil Municipal de Chêne-Bougeries précisant les charges du bureau.

Veuillez croire, Messieurs, dans l'assurance de ma sincère considération.

--
Fabian Spinelli

Le président ajoute que le Bureau a examiné attentivement la demande de MM. Bellitto, Pradayrol et Rico et a conclu qu'il n'entrait pas dans les prérogatives du Bureau de recevoir ces personnes. En outre, l'article 34 du statut du personnel ne fait ni mention du Conseil municipal, ni du Bureau. Néanmoins, il convient de souligner que le Bureau a exprimé sa vive inquiétude face à ces derniers événements en rappelant de manière unanime le souhait d'une commune où il fait bon vivre mais aussi où il fait bon travailler.

- Lettre de M. André Pavanello, président de l'Association du chemin du Mont-Blanc, adressée à M. Locher, maire, datée 15 septembre 2012, et dont il a reçu copie :

Le président a expressément demandé à l'auteur du courrier s'il souhaitait que son courrier soit lu en séance plénière du Conseil municipal. Ce dernier a répondu par l'affirmative.

Cher Monsieur le Maire,

En téléphonant l'autre jour au Service Technique de la commune, j'ai appris le départ de M. Pradayrol. Je suis surpris de ce départ car je travaille depuis plusieurs années avec M. Pradayrol.

En effet, M. Pradayrol nous a assisté et conseillé en tant que représentant de la Mairie dans le projet de mise en séparatif et embellissement du chemin du Mont-Blanc. Son aide nous a été précieuse dans ce projet de longue haleine pendant la préparation du projet, les diverses séances avec tous les copropriétaires et enfin la réalisation de ce projet. Nous avons trouvé en lui un interlocuteur compétent et efficace pour nous aider et nous conseiller dans toutes les phases de ce projet.

Il m'a semblé comprendre également que le chemin du Mont-Blanc est devenu une référence en matière de réfection de chemin privé dans la commune de Chêne-Bougeries, et ceci certainement grâce avec une étroite collaboration avec la Mairie représenté par M. Pradayrol.

Après la fin de ces travaux en 2009, nous avons discuté et mis en place un programme d'entretien avec M. Pradayrol pour le chemin. Encore une fois, c'est grâce à ce contact privilégié et efficace que nous n'avons plus de soucis en ce qui concerne l'entretien du chemin et les affaires courante du chemin.

Je me permets d'exprimer mon regret quant à ce départ parce que M. Pradayrol était une personne sérieuse et compétente et j'ai perdu un interlocuteur privilégié.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

André Pavanello
Président de l'Association du Chemin du Mont-Blanc

- Lettre des copropriétaires du chemin des Ecureuils, datée 9 septembre 2012, adressée à M. le Maire et dont il a reçu copie :

Monsieur le Maire,

Depuis près de deux ans nous avons entrepris la rénovation de notre chemin privé, le chemin des Ecureuils à Conches. Ce projet a pu être entrepris grâce à la collaboration avec l'un de vos employés du service technique Monsieur Patrick Pradayrol.

C'est en 2009, que nous avons démarré nos premiers contacts avec Monsieur Pradayrol. Ce dernier grâce à une grande ténacité, à une diplomatie et une patience remarquables, a entrepris la conception puis la réalisation de ce projet de réfection totale, (séparatifs, eau potable, électricité, fibre optique, luminaires etc.)

Monsieur Pradayrol a été totalement disponible pour les copropriétaires à tous moments, en dehors de ses heures de travail et à toujours chercher à concilier les intérêts de la Commune et ceux des communiers. Il a désamorcé habilement des conflits potentiels et à chercher à résoudre, dans l'intérêt de chacun, des problèmes techniques ainsi que des problèmes de voisinage. Grâce à ses connaissances et son expérience nous avons pu trouver des solutions qui convenaient à toutes les parties.

Nous avons été très surpris d'apprendre le licenciement de ce précieux collaborateur et tenons à vous communiquer notre très grande déception à la suite de cette nouvelle.

De plus, vous n'êtes sans doute pas sans savoir que les travaux ont été exécutés avec des malfaçons et doivent être recommandés dans les semaines à venir. Nous nous retrouvons sans aucun interlocuteur à la Commune. Seul un nouvel employé, M. D'Orazio a participé en tant que

représentant de la commune à une séance le 18 juillet 2012 à la DGEau. Notre commune ayant investi une somme non négligeable pour ces travaux en collaboration avec les copropriétaires trouvez-vous cette situation raisonnable ?

En vous souhaitant bonne réception de la présente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire nos salutations distinguées.

Pour les copropriétaires du chemin des Ecureuils

La représentante

Madeleine CONWAY

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Bâtiments et Infrastructures

Par courrier, daté 21 juin 2012, M. Pierre Klauser, président de l'ARPICO a fait part de l'intérêt des membres de l'association, concernant une mise en séparatif rapide de l'avenue des Arpillières.

Dans sa réponse, le Conseil administratif a indiqué que ce chantier était intimement lié à celui du CEVA, pour le tronçon compris entre la gare des Eaux-Vives et le chemin de Grange-Falquet.

Subséquemment, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le chef du projet Lot 7 CEVA.

Il ressort de ces divers entretiens qu'un projet de convention a été élaboré avec la Direction de projet CEVA/CFF SA.

À cet égard, une séance de coordination aura très prochainement lieu avec les représentants de la DGEau, ainsi qu'avec le bureau d'ingénieurs BBS, afin, entre autres, de convenir d'une clé de répartition des frais financiers liés, tant aux collecteurs compris entre Grange-Canal et Grange-Falquet, dans le périmètre de l'emprise du chantier CEVA, qu'au futur collecteur situé sur l'avenue des Arpillières.

Le projet de construction de collecteurs séparatifs entre le chemin de Grange-Falquet et la Seymaz longeant la future tranchée couverte du CEVA, ainsi que la construction d'un bassin de rétention, lequel devra être implanté avant le raccordement à ladite Seymaz, a fait l'objet d'une proposition d'honoraires du bureau d'ingénieurs Ott & Uldry sàrl, concernant les phases « projet » et « appels d'offres ».

Le Conseil administratif a décidé d'accepter cette proposition d'honoraires, laquelle s'élève à CHF 75'600.– TTC.

Ces honoraires seront repris, le moment venu, dans le crédit d'investissement qui fera l'objet d'un préavis, lors d'une prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures, puis qui sera, bien évidemment, sollicité auprès de votre Conseil.

Concernant le chantier d'assainissement du bassin versant du chemin des Écureuils, une séance, réunissant l'ensemble des partenaires concernés, ceci en présence des copropriétaires, a été convoquée le 18 juillet par la DGEau.

À cet égard, il convient de préciser que l'entreprise CIL SA, en charge de la réalisation de ce chantier, a reconnu les défauts constatés dans l'ouvrage.

L'entreprise reconstruira donc à sa charge les équipements défaillants.

Concernant l'état d'avancement du chantier de mise en séparatif dans le quartier de la Gradelle, il convient d'indiquer que la pose des conduites d'eau potable accrochées au mur du parking de la tranche 3, se trouve au droit de l'immeuble situé 5, chemin de la Bride.

La pose du collecteur d'eau usée, sur l'avenue des Cavaliers, se trouve au droit de la chambre A 8.

Tous les autres collecteurs sont désormais posés.

Concernant le bassin de rétention, l'étanchéité intérieure doit encore être réalisée, cette dernière constituant un préalable pour l'équipement de la salle des pompes.

Concernant les travaux dans le périmètre du préau de l'école primaire, la conduite d'eau potable a été remblayée, le 5 courant, et la préparation de la réfection des enrobés du préau a débuté le 11.

La pose de ces enrobés est prévue pour la fin du mois.

Le Conseil administratif a donné son accord à la signature, par la Direction de projet de la PPE « Nouveau Prieuré », d'un contrat de fournitures de chaleur et de froid entre cette dernière et les Service industriels de Genève (SIG).

Réunis en séance le 3 septembre dernier, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été informés de l'état des lieux relatif à l'entretien des voiries communales.

À cet égard, le Conseil administratif entend confier un mandat externe, afin de prioriser les divers travaux à entreprendre à court, moyen et long terme.

Le Conseil administratif entend également informer les membres de votre Conseil, des divers travaux envisagés dans le cadre du projet de réaménagement complet de l'axe Frontenex-Rigaud.

Au préalable, cette problématique figurera à l'ordre du jour, lors de la rencontre, prévue le 27 courant, entre les Conseillers administratifs des Trois-Chêne et Mme Michèle Künzler, conseillère d'État en charge du DIME.

Elle sera également évoquée lors de la rencontre des magistrats Arve et Lac prévue le 15 octobre prochain.

Pour le reste, le Conseil administratif fait actuellement étudier l'installation de néons avec détecteur de présence, sous le préau couvert de l'école de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le périmètre de la déchetterie de Mirany a été mis en propriété privée, permettant ainsi aux APM de verbaliser les contrevenants.

Finances

Comme indiqué aux membres de la commission Finances, lors de leur séance du 4 septembre dernier, le Conseil administratif entend présenter son projet de budget de fonctionnement communal 2013 lors de la séance des commissions Réunies, prévue le 26 septembre prochain.

Une présentation publique, concernant ce projet de budget, sera, par ailleurs, faite lors de la prochaine séance ordinaire d'octobre de votre Conseil.

À ce jour, le Conseil administratif s'est réuni, mercredi 12 courant, dans le cadre d'une « journée au vert », afin d'examiner plus avant une version préliminaire de ce projet de budget, ceci en présence de l'ensemble des responsables de services ou de domaines de l'administration communale.

Une séance du Conseil de la Fondation pour l'aménagement du village de Chêne-Bougeries devra prochainement être convoquée, afin de présenter les comptes 2011 de ladite fondation, lesquels auront été révisés par la société fiduciaire Antoine Gautier SA.

Au préalable, et conformément aux dispositions contenues dans les statuts de la fondation, il appartiendra au Conseil administratif de désigner les experts externes appelés à siéger au sein de la fondation.

Personnel

Concernant le personnel, je souhaiterais en premier lieu donner réponse aux questions posées par Mme Sobanek, lors de sa séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin dernier.

*Madame la Conseillère municipale,
Chère Madame Sobanek,*

Le Conseil administratif a, bien évidemment, relu à plusieurs reprises et avec la meilleure attention, l'extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de votre Conseil du 28 juin 2012, concernant vos observations et questions relatives à la restructuration de l'administration communale décidée par notre Conseil et notifiée aux intéressés le 22 juin dernier.

À cet égard, vous n'êtes pas sans savoir que MM. Nicola Bellitto, Patrice Pradayrol et Pedro Rico, respectivement anciens responsables communaux des bâtiments, des

infrastructures et services extérieurs, ainsi que du service Finances et Comptabilité, ont formé recours par devant la Chambre administrative, concernant notre décision. À cet égard, et sans dévoiler plus avant la teneur desdits recours, il est, toutefois, piquant de constater que bon nombre de vos observations, en particulier celles relatives à l'externalisation des tâches précédemment accomplies au sein du service Finances et Comptabilité, ont été reprises quasi verbatim dans le cadre des écritures déposées par le Conseil de nos trois anciens collaborateurs.

Ainsi, vous comprendrez aisément que le Conseil administratif préfère réserver, en premier lieu, la primeur de ses propres observations à la Chambre.

Cela étant, soucieux tout comme vous « du respect de la personne humaine » pour vous citer, le Conseil administratif a réitéré, nonobstant les procédures judiciaires en cours, son offre d'accompagnement à la réinsertion professionnelle en faveur de ses trois anciens collaborateurs, dont un, au demeurant, a d'ores et déjà retrouvé un emploi au 1^{er} septembre dernier. Ce processus est toujours en cours et nous ne pouvons, bien évidemment, espérer qu'il aboutisse à des résultats concrets dans les meilleurs délais possibles.

Pour le reste, les contours exacts des postes des deux futurs collaborateurs ou collaboratrices appelé(e)s à épauler le secrétaire général dans les domaines technique et administratif sont actuellement en voie de finalisation, ceci avec l'aide de M. Maxime Morand, mandataire externe au bénéfice d'une très large expérience dans le domaine des ressources humaines.

Le moment venu, M. Morand participera au processus d'évaluation des quelques candidats retenus pour ces deux postes.

En parallèle, l'analyse de la structure mise en place afin de continuer à développer nos activités dans le domaine de la sécurité, de la prévention et de la jeunesse se poursuit.

En conséquence, votre Conseil sera informé, au plus tard lors de sa prochaine séance prévue à la mi-octobre, des résultats de cette analyse, ainsi que de la teneur des deux descriptifs de fonctions citées.

En date du 3 septembre dernier, Mme Stéphanie Hopkins et Mme Sylviane Veronese ont rejoint notre administration, en qualité d'auxiliaires de sécurité – contrôleur du stationnement, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 50 %.

Rattachées au service Prévention et Sécurité, sous l'autorité directe du responsable de la Police municipale, leurs missions consisteront principalement à contrôler les zones bleues, ainsi qu'à accomplir diverses tâches en relation avec la prévention et la salubrité publiques.

Mme Arlette Mendonça a rejoint notre équipe de patrouilleuses et s'occupe de la sécurité des élèves de l'école de Conches, en compagnie de Mme Genolin.

Mme Diana Mannisi-Baud a repris, depuis le 27 août dernier, ses activités au sein du secrétariat de la mairie, ceci à un taux fixé à 50 %.

Mme Maryvonne Wittwer-Bechet a pris sa retraite au mois de juin et été remplacée par Mme Nazmije Kurti, en qualité d'aide-concierge à l'école du Belvédère.

M. Bernard Caseys, chef de projet « végétaux ligneux, santé des plantes et biodiversité » a fait valoir son droit à la préretraite et nous a quitté à la fin juillet.

Mme Houria Boughatan a été engagée comme auxiliaire pour le restaurant scolaire provisoire de l'école de Conches, ceci pour une durée initiale de 6 mois.

Deux apprentis en horticulture paysagère, MM. Jérémy Goldstein et Nicolas Sauthier ont été engagés au service des Parcs et Promenades.

Suite au départ de Mme Véronique Christen, un poste de secrétaire aux affaires sociales, à 80 %, a été mis au concours.

Un second poste a également mis au concours, à savoir celui de secrétaire accueil en mairie à 70 %.

Pour le reste, le Conseil administratif a décidé de nommer, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, M. Donovan Schor, intendant de la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Je relèverai encore que les membres de la commission du personnel nouvellement élue se sont réunis à plusieurs reprises afin d'élaborer un projet relatif aux statuts et aux missions prioritaires de leur commission.

Divers

Rapport d'activité numérique

Pour la deuxième année consécutive, nous avons choisi de retracer l'année sous la forme d'un rapport numérique qui vient d'être mis en ligne sur notre site Internet communal. Vous pouvez également le consulter sur un PC, mis à votre disposition dans le foyer du Conseil municipal.

Pour certains, je rappelle qu'il avait été décidé dès mai 2010, que le rapport de l'activité communale ne ferait plus l'objet d'une publication, mais d'une interface sur notre site communal. L'année dernière, trois communiers ont demandé à le recevoir sous format papier, alors que plus de 3000 internautes différents l'ont consulté en ligne.

Je vous invite à le parcourir, car il participe non seulement à une économie de papier et d'argent, mais également à un nouveau traitement de l'information, désormais très complète, agréable à la lecture et même dynamique. Une foule de liens, de photos, de coordonnées Internet, de vidéos permettent de naviguer à son rythme ou de creuser les sujets qui intéressent plus particulièrement.

Ce rapport est une rétrospective par rubrique des nombreuses activités organisées et des projets soutenus du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012, marquant le travail des autorités et de l'administration communale. Il reflète le dynamisme de notre Ville, et montre comment Chêne-Bougeries profile son développement pour les prochaines décennies. Il constituera certainement un excellent site de référence.

Le président, remercie M. Locher et avant de passer la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, excuse l'absence de M. Heimendinger, de M. Borda d'Agua et de Mme Wyss.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Elle informe que ce jour a eu lieu la traditionnelle sortie des Aînés dans la région des Trois Lacs. Elle aimerait remercier tout spécialement M. Spinelli, président du Conseil municipal, Mme Sobanek, M. Favarger, M. Sapey, M. Lecour, Mme Saba et M. Borda d'Agua de les avoir accompagnés. C'était la seule date disponible pour pouvoir naviguer sur les Trois Lacs et elle coïncidait malheureusement avec la séance du Conseil municipal. Mme Grandjean-Kyburz les en remercie d'autant plus vivement. La journée a été magnifique, 260 personnes y ayant participé.

Mme Grandjean Kyburz annonce également que Théâtrochamp offrira aux aînés, le 12 décembre prochain, dans l'après-midi, à la salle communale, un spectacle d'Escalade. La commune offrira la marmite. Les membres du Conseil recevront également une invitation pour les entourer. Mme Grandjean-Kyburz informe également que lundi 17 septembre a eu lieu un forum à la salle J.-J. Gautier pour les aînés de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, pour parler de leurs attentes concernant diverses activités et entendre leurs suggestions en vue d'animer le Club des Aînés. A la fin de la discussion, cinq personnes se sont proposées pour réfléchir avec des professionnels du CAD. De nouveaux entretiens auront lieu par la suite pour déterminer dans quelle direction le Club des Aînés entend aller.

Petite Enfance

Le BuPE a officiellement ouvert ses portes au 6, route du Vallon, le lundi 3 septembre dernier.

Pour le moment, deux permanences sont ouvertes au public :

- le lundi de 12 h 00 à 14 h 00 et
- le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ou sur rendez-vous.

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des retours des parents que nous accueillerons, de leur disponibilité et de leurs besoins.

Une plaquette de présentation BuPE a été réalisée et commence à être éditée.

Le BuPE va donc gérer :

- les inscriptions en liste d'attente dans les institutions de la petite enfance,
- renseigner les familles
- informer sur la nouvelle politique tarifaire qui entrera réellement en vigueur à la prochaine rentrée (août 2013)
- faire des simulations de facture aux familles,
- gérer les inscriptions pour la nouvelle rentrée, selon les critères d'accueil édictés par la nouvelle politique communale en matière de petite enfance.

Deux rencontres ont eu lieu, respectivement les 12 juillet et 18 septembre 2012, entre des représentants du bureau Bonhôte & Zapata, architectes, des représentantes du comité et l'éducatrice responsable du jardin d'enfants « Les Castagnettes », Mme Marie-Françoise de Tassigny, mandataire, ainsi que M. Raphaël Gailland, secrétaire général, afin d'examiner diverses propositions d'aménagement du futur EVE « Les Castagnettes » à réaliser, en partenariat avec la Codha, dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Cet espace, d'une surface d'environ 390 m², dévolu au jardin d'enfants fera l'objet d'une mise en PPE, dans le cadre d'un acte notarié à établir en lien avec l'octroi d'un droit de superficie (DDP) concédé par la commune à la Codha.

Écoles et Jeunesse

Les prévisions localisées d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire, pour la période 2012 – 2015, ont été finalisées par le SRED, à la lumière, entre autres, de la planification communale des logements en chantier adoptés ou en cours; ceci en coopération étroite avec les chargés de méthodologie du SRED, ainsi qu'avec la représentante du service d'urbanisme de la ville de Genève.

Par extension, mandat a également été donné au SRED afin d'obtenir une prévision pour la même période, à savoir celle comprise entre l'année civile en cours et 2015, concernant le nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans, notamment dans l'optique d'évaluer au mieux les besoins en matière d'espaces de vie enfantine (EVE) à réaliser dans le secteur de Conches.

Suite à la résiliation de la convention liant le Foyer « La Ferme », installé sur la parcelle propriété de la Fondation la Pommière, et l'association MiamaClap, le Conseil administratif a décidé de mettre provisoirement à disposition des élèves fréquentant le RestoConches la salle dite « de la Colomba », comme l'a dit mon collègue M. Locher.

Cette solution a nécessité l'engagement d'une aide auxiliaire, laquelle bénéficie du soutien, pour les préparatifs de mise en place de la salle, du concierge de l'école de Conches.

Cette solution d'accueil provisoire a fait l'objet de discussion, le 4 juillet dernier, avec MM. Rütsche et Diserens, respectivement directeur général de l'ACG et directeur du GIAP.

Un bilan, concernant le premier mois de fonctionnement du restaurant scolaire, sera fait le 26 courant, lors d'un entretien avec la présidente et les membres du comité de l'association MiamaClap.

Par courrier, daté 9 juillet, 2012, Mme Djamilia Zuber, présidente du comité du CRL, nous a fait part de l'intérêt manifesté par le centre, concernant l'utilisation, le moment venu, du bus scolaire communal.

Il a été indiqué à Mme Zuber que l'acquisition d'un nouveau bus scolaire, acquisition rendue nécessaire par une augmentation des effectifs moyens de bon nombre de classes de nos écoles, ne saurait avoir lieu avant 2013 et que, par ailleurs, les demandes d'offre pourraient prévoir, le moment venu, une clause de reprise du véhicule existant.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle également le troc-vente du samedi 13 octobre à la salle polyvalente de l'école du Belvédère, de 09 h 00 à 12 h 00.

Prévention et sécurité

Concernant le projet « Façades nettes », après avoir terminé les premières visites des propriétaires concernés, à Conches, nos agents de Police municipale s'apprêtent à recommencer notre action “anti-tags”, sur le reste du territoire communal, ceci dès que les SIG auront terminé la première partie du nettoyage de leurs boîtiers. Pour le moment, sur 33 propriétaires contactés, 27 devis ont été demandés aux Ateliers du Vallon et plus de 20 nettoyages de murs tagués ont déjà été réalisés.

Le travail de respect des espaces publics, ainsi que l'objectif de voir les tags diminuer, restent néanmoins une tâche qui s'inscrit dans la durée, nécessitant des actions de prévention complémentaires.

Culture

La 5^{ème} édition du **festival BimBadaBoum** a connu un beau succès.

À noter qu'une convention liant les organisateurs du festival à notre ville et détaillant les obligations de chaque partie avait été signée le 15 août.

Saluons également la présence du stand de notre nouveau service de la Petite Enfance, partagé avec la ludothèque.

Mon collègue et maire, M. Jean Locher y a lu des histoires aux enfants. Nous les remercions tous pour leur investissement, malgré la chaleur qui fut parfois éprouvante.

Les prochains rendez-vous : une rentrée intense

Le second volet des **Conférences de Chêne** a débuté au début du mois et vous en avez reçu le programme envoyé en tout ménage.

Les deux prochaines conférences, prévues en octobre et novembre, à Chêne-Bougeries, traiteront des diversités religieuses (*La Suisse et ses diversités religieuses : chance ou obstacle pour le vivre ensemble ?* de Claude Bovay, le mardi 2 octobre à 20 h 30) et de la laïcité (*La laïcité à Genève et en Suisse, une contribution pour le vivre ensemble ?* le mardi 3 novembre à 20 h 30 par Sarah Scholl), thématique qui reçoit toujours un grand intérêt.

L'exposition « Jeux de Klee », qui se tiendra à l'Espace Nouveau Vallon, du 3 au 28 octobre, s'adresse plus particulièrement aux enfants de 5 à 12 ans, mais est proposée à tous, toutes générations confondues.

Exposition interactive, elle permet par différentes activités de connaître l'artiste Paul Klee, sa personnalité, sa vie, son œuvre.

Je vous rappelle que le vernissage est fixé au jeudi 2 octobre, à 18h30.

Nous avons proposé des visites guidées aux classes, les matins et en début d'après-midi. Destinées en priorité aux écoles de Chêne-Bougeries, ces visites sont offertes à toutes les écoles du canton puisqu'une annonce est parue dans « l'Art et les enfants » site du Département de l'instruction publique.

Samedi 13 octobre, à la salle communale, se tiendra la 7^{ème} édition de « **Tendances** », journée qui proposera des ateliers, le matin et l'après-midi : atelier de chocolat, pour « customiser » et réaliser un personnage tendance en chocolat, avec possibilité, pour qui le veut, de le manger ensuite... Atelier de découverte musicale : jouer des instruments peu connus, apprendre des chansons et des comptines et, pour les adultes, un atelier avec dégustation afin d'apprendre à marier fromages et vins et à découvrir des accords parfois surprenants.

Les inscriptions se font à la réception de la mairie ou par téléphone, avec possibilité de payer au moment de l'atelier.

En soirée, le spectacle de Charlotte Normand, jeune artiste française, abordera avec humour le thème très sérieux de l'écologie.

Le spectacle a été joué 150 fois à Paris et s'est produit en tournée en France et à l'étranger.

Nous vous proposons deux invitations au spectacle. Un message électronique vous sera adressé en début de semaine prochaine.

Enfin, je vous annonce d'ores et déjà les journées que nous consacrerons à Jean-Jacques Gautier, pour célébrer le centenaire de sa naissance. M. Spinelli a tantôt évoqué l'inauguration prévue demain 21 courant du nouveau Centre de l'APT.

Placées sous la thématique de « La Suisse, les suisses et les droits humains », elles proposeront du 2 au 4 novembre, un forum qui réunira, sous réserve de confirmation,

Mmes Ruth Dreifuss, Fabienne Bugnon et Rama Mani, ainsi que M. Cornelio Sommaruga. Ces réunions se font sous l'égide de M. Ali Agraniou de l'Association DiverCsités.

Réservez d'ores et déjà ces dates.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

M. Karr souligne en préambule qu'à l'époque encore insouciante où il était conseiller municipal, il se souvient que les communications du Conseil administratif lui semblaient toujours trop longues. Aujourd'hui, il a le pénible devoir d'en rajouter parce qu'il s'est passé beaucoup de choses cet été dans son dicastère. Il essaiera donc d'être aussi court que possible, mais cela prendra le temps nécessaire

Territoire

Plan directeur communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries ainsi que le plan directeur cantonal Genève 2030

Le Conseil administratif a accueilli M. François Longchamp, conseiller d'État en charge de l'Urbanisme, le 30 août, à la mairie.

L'objectif premier de la séance consistait essentiellement à faire le point au sujet du PDCom, accepté le 15 décembre 2011 par votre Conseil, mais dont le processus d'approbation a été mis en suspens par le Canton, ceci en lien avec l'élaboration en cours d'un projet de Plan directeur cantonal Genève 2030 (PDCn Genève-2030) révisé.

Ce projet sera vraisemblablement présenté au Grand Conseil d'ici la fin de l'année.

À cet égard, nous avons tenté de faire le point sur le plan directeur cantonal et sur son évolution; malheureusement, nous n'avons rien appris de nouveau. Il nous a simplement été indiqué que le PDCn Genève-2030 allait clarifier les principes de densification de la zone villas, ceci afin de répondre aux interrogations de plusieurs communes.

À la suite des résultats de l'étude du PSD 03, la planification souhaitée par le Canton devrait être davantage précisée concernant le territoire communal. La densification le long des axes de mobilité pourrait constituer également un processus à négocier avec les instances cantonales, ceci selon des modalités de réalisation à définir.

PSD 03

Le PDCom a été présenté aux membres de l'équipe mandataire du PSD 03.

Ces derniers ont également eu l'occasion de rencontrer notre président du Conseil municipal, M. Spinelli, ainsi que M. Heimendinger, président de la commission Territoire. Ils ont été, notamment, informés sur l'ensemble de la planification des logements en chantier, adoptés ou en cours pour la période 2012 – 2017.

Au niveau communal cela représente actuellement un total estimé à plus ou moins 2'014 logements.

Afin de sensibiliser les mandataires et les représentants du Canton concernant divers périmètres ou problématiques communales, un safari urbain à vélo, d'une durée de quatre heures, a également été organisé, en plus de la présentation du PDCom.

À l'issue de cette visite, plusieurs modalités ont pu être présentées et précisées afin que l'État organise au mieux des tables rondes avec les élus politiques, les associations et la population concernées, ceci au début de l'année prochaine.

PLQ Challandin

La procédure d'opposition relative au PLQ Challandin a été mise à l'enquête publique par le Canton du 20 juillet au 15 septembre 2012.

Aucune des propositions ou améliorations issues du processus de concertation n'a été prise en compte dans le cadre du projet qui a été mis à l'enquête publique. Il s'agit donc strictement de celui qui avait fait l'objet d'un préavis défavorable e de votre Conseil en 2010 déjà.

Compte tenu de ce parti pris, le Conseil administratif vient de former opposition afin de faire valoir, tant le résultat du préavis négatif émis par la votation populaire du 27 novembre 2011, que la teneur de la délibération prise par votre Conseil, lors de la séance 15 décembre 2011.

PLQ Odier - Chevillarde

Pour mémoire, la Commune a fait opposition au projet de PLQ, suite au préavis défavorable de votre Conseil, en date du 13 octobre 2011, et suite à la mise à l'enquête de la procédure d'opposition, laquelle a couru du 27 mars au 11 mai 2012.

Le Conseil administratif a pris connaissance, par l'intermédiaire du communiqué de presse du Conseil d'État du 5 septembre, que ce dernier préconise au Grand Conseil de rejeter l'opposition formée par la Commune.

Nous demanderons, par décision du Conseil administratif, à être auditionnés par le Grand Conseil, avant le vote de cette résolution.

Parcelle communale à Rigaud – attribution d'un DDP à la CODHA

L'exposition consacrée au projet novateur de coopératives d'habitations, qui verra le jour dans le quartier Rigaud à l'horizon 2015, a été inaugurée le 30 août dernier devant un public nombreux et très intéressé.

Le public a pu découvrir les résultats d'un concours d'architecture original auprès de cinq coopératives d'habitations, portant sur la dernière parcelle vierge en mains communales, à savoir un terrain de 8'645 m², sis sur la route Jean-Jacques Rigaud.

En accord avec le plan localisé de quartier « route Jean-Jacques Rigaud », les autorités ont privilégié l'option d'un projet de coopératives d'habitations réalisé moyennant un droit de superficie et prévoyant 70% de loyers correspondant à ceux pratiqués dans les LUP

Au terme du concours, le jury, composé d'élus et de professionnels, a recommandé le projet de la coopérative CODHA, Coopérative de l'Habitat Associatif - Bonhôte et Zapata, bureau d'architectes.

Ces derniers sont venus expliquer leur projet et répondre aux nombreuses questions qu'il suscite, lors d'un café-croissant offert par la commune, samedi 1er septembre, réunissant quelque 60 personnes. Rappelons qu'entre 15 et 20 personnes par jour sont également venues voir l'exposition pendant les périodes d'ouverture, entre le 30 août et le 30 septembre, en plus d'une centaine lors de l'inauguration. On peut donc modestement parler d'un certain succès pour cette exposition. M. Karr tient ici à remercier de leur travail M. Schor, intendant de la salle communale ainsi que M. Gilberto Joao du Service des routes qui a confectionné avec son équipe les panneaux d'exposition, Mme Robert, du Service culture et Mme Caccia pour leur précieuse aide dans le domaine de la promotion, enfin et surtout M. Philippe Rüegg, Service du territoire, sans qui l'exposition en question n'aurait pas eu lieu.

CEVA – mesures compensatoires transitoires

Le chantier CEVA a des répercussions paysagères et environnementales conséquentes sur le territoire communal, au vu des nombreux abattages d'arbres et de haies réalisés ou à venir le long de son tracé. Je vous rappelle qu'entre la gare des Eaux-Vives et la CEVA, il est question de 779 arbres à abattre, sans compter les nombreuses haies.

En vue de remédier, de manière modeste, à cet impact négatif, et ceci dans le cadre des mesures compensatoires de protection de l'environnement prévues par la Confédération, différentes options sont envisagées en faveur de la faune actuelle.

Afin que cette dernière puisse trouver un refuge durant le chantier CEVA, la Commune va mettre à disposition deux emplacements, situés sur des parcelles communales, réservés à l'installation provisoire d'une quille de chêne et de deux tas de ballast. Ces mesures de compensation, pour modestes qu'elles soient, ont été présentées en commission Mobilités-nature-environnement.

CEVA – mise à l'enquête publique

CEVA a mis à l'enquête publique, du 12 septembre au 12 octobre prochain, les évolutions envisagées au niveau de la gare des Eaux-Vives et du profil.

Ces modifications concernent principalement la commune de Genève, mais néanmoins le dossier intégral est disponible au Service du Territoire.

Mobilités-nature-environnement

Zone bleue « macaron »

Donnant suite aux diverses prises de positions exprimées par votre Conseil, lors de la séance du 28 juin 2012, un projet de zones bleues délimitant le territoire communal à 4 zones, au lieu des 6 initialement prévues, est en cours de traitement auprès de la DGM, ceci sur la base des recommandations et conclusions contenues dans une étude complémentaire confiée au bureau Urbaplan.

Les honoraires relatifs à ce mandat, d'un montant de CHF 12'960.– TTC, ont été imputés sous rubrique 79.0100.318.04.

Ils seront repris dans le cadre d'un futur crédit d'investissement relatif à d'éventuels aménagements

La procédure de consultation publique sera lancée cet automne.

En fonction de l'enquête publique et du délai de traitement des observations, la mise en œuvre de la zone bleue « macaron » devrait vraisemblablement intervenir au printemps 2013, espérons-le, simultanément avec celle de Thônex, sachant que Chêne-Bourg est un peu en avance.

Concernant la Voie Verte CEVA toujours, mais sous l'angle mobilité, un courrier commun des trois magistrats chênois en charge du dossier a été rédigé, indiquant que les communes concernées seraient disposées à financer les aménagements situés sur le domaine communal, permettant un accès à la future Voie, laquelle doit, toutefois, être considérée comme une voirie cantonale, subséquemment être aménagée et entretenue exclusivement aux frais du canton.

Il est, par ailleurs, envisagé qu'un mandat soit confié, au courant de cet automne, à un mandataire externe chargé de dresser un inventaire des nombreuses promesses faites par les autorités cantonales dans le cadre de ce dossier, ainsi qu'un inventaire des réalisations qui seront *in fine* envisagées.

Cette étude portera également sur les souhaits d'aménagement retenus par les communes concernées.

Concernant le projet dit « vélos en libre-service », le Conseil administratif a reçu, le 23 août dernier, MM. Sabatier et Burri, respectivement responsable des projets clients au TPG et ingénieur mandataire,.

Une présentation détaillée de ce projet sera faite lors de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement, désormais prévue le 10 octobre prochain.

Concernant le prix de vente 2013 des cartes journalière CFF, actuellement vendues à perte au prix unitaire de CHF 35.–, le Conseil administratif a décidé de fixer ledit prix de vente à CHF 40.–, ceci sous réserve d'une harmonisation tarifaire avec les 2 autres communes chênoises. Ces cartes seront donc toujours vendues à perte, mais celle-ci sera moindre.

Cette problématique fera toutefois l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, prévue le 27 courant.

4) Propositions du Conseil municipal

4.1 "Du logement pour nos enfants et nos parents : clés pour une politique communale de l'habitat équitable et écologique" : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 (CHF 60'000.– TTC) et moyens de le couvrir

Le président passe la parole Mme Tiercy.

Mme Tiercy souligne que depuis treize ans qu'elle siège au Conseil municipal, elle a souvent eu l'occasion de participer à des discussions concernant la création de logements. Chacun a pu dire ce qu'il pensait et surtout ce qu'il ne voulait pas. Parfois, comme dans le cas de Rigaud, chacun a pu donner les critères qui lui tenaient à cœur. Mais, une fois les plans préavisés, tout échappe aux membres du Conseil : pour qui construisons-nous, comment habite-t-on dans la Commune, parvient-on réellement à assurer une stabilité sociale à laquelle la Commune aspire ? Donc, la réflexion de ce soir consiste à se pencher sur la création d'un forum pour parler de toutes les questions entourant le logement. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts de Chêne-Bougeries propose la création d'une commission ad hoc du logement chargée, en coordination avec le Conseil administratif, mais également de cas en cas avec d'autres commissions municipales, d'ouvrir le débat pour formuler ensuite des réponses afin de parvenir à mener une politique équitable et écologique du logement. Parler de logement *équitable*, c'est permettre par exemple aux enfants de Chêne-Bougeries et à leurs parents de rester sur la Commune au fur et à mesure de leurs besoins, c'est favoriser les liens entre les générations, c'est aussi réfléchir en particulier sur la manière d'affecter au giron communal la part des obligations LUP. Est-il possible de créer des logements pour la classe moyenne, quels sont les critères qui doivent pondérer l'attribution de logements appartenant à la Commune ?

Ensuite, pourquoi une politique *écologique* du logement ? Parce que, trop souvent, l'énergie est perçue comme un critère quantifiable et technique. Jamais on ne se pose de questions sur la finalité qui serait de rendre l'habitat moins dépendant lors de futures crises énergétiques. On pourrait penser aussi à la récupération et à la gestion de l'eau. Aujourd'hui, la Suisse continue d'être le château d'eau de l'Europe mais, chacun le sait, les glaciers sont en train de fondre, comme Mme Tiercy a pu le vérifier cet été. Donc, la gestion de l'eau sera à l'avenir un enjeu primordial et majeur sachant aussi qu'on construit des logements pour très longtemps. Alors pourquoi ne pas se poser la question aujourd'hui par rapport à la récupération de l'eau ? On pourrait aussi imaginer construire des logements avec une « gestion de la fraîcheur » en prévision des étés de plus en plus chauds et des canicules qui sont annoncés. Le moment est venu d'être des acteurs dans la construction de logements en prévoyant des climatisations naturelles, et non pas en réagissant systématiquement à une augmentation de chaleur par des climatisations artificielles. On peut aussi parler de la végétalisation des toits, de la manière de concevoir les façades, de la conservation des haies vives, sans oublier la pollution lumineuse qui n'est pas une fatalité. Une politique écologique du logement permettrait d'économiser des centaines de milliers de francs en réduisant le nombre de places de parc en sous-sol, en portant moins atteinte, par le même occasion, aux nappes phréatiques. Enfin, on pourrait imaginer des jardins potagers entre les immeubles qui seraient des lieux conviviaux. Cette liste n'est cependant pas exhaustive car parler d'une politique équitable et écologique, c'est un gros travail, raison pour laquelle le groupe des Verts de Chêne-Bougeries propose la création d'une commission ad hoc en donnant à cette dernière les moyens de ses ambitions.

Le président remercie Mme Tiercy de ses explications et il ouvre la discussion.

M. Fassbind estime qu'au regard de cette délibération, il faut peut-être faire l'historique de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et de ce qui a été engagé comme processus. Il rappelle qu'une partie des bâtiments est gérée par la Fondation et une autre partie par la Commune. Lors de la législature précédente, une volonté a émané de dissoudre cette Fondation pour diverses raisons, mais principalement pour avoir un contrôle direct sur ces bâtiments, à savoir que pour chaque bâtiment apparaissent au budget communal les loyers et les coûts afférents. L'objectif prioritaire consistait à assurer un suivi des travaux à envisager. De fait, le processus est en cours et il semble à M. Fassbind qu'il faut le mener à bien afin d'avoir une vision du parc locatif de la Commune et des actions à entreprendre. Il est notamment apparu que le rôle de la Fondation était opaque parce qu'il n'y avait pas de contrôle sur elle, à part pour ce qui concerne l'approbation des comptes; qu'elle retardait les diverses décisions du Conseil parce qu'il fallait attendre qu'elle se réunisse, etc. Ce sont toutes ces raisons qui ont conduit à préconiser sa dissolution. Or, la proposition d'étudier la création d'une « Fondation communale pour le logement équitable et écologique » reviendrait à désavouer la décision prise lors de la dernière législature et à se retrouver à nouveau dans le flou dont on souhaitait se soustraire.

En ce qui concerne les arguments développés par Mme Tiercy, en particulier l'attribution des logements, M. Fassbind estime que c'est une préoccupation réelle de nombreux membres du Conseil. Cependant, cette problématique peut tout à fait être gérée dans le cadre des commissions existantes, étant rappelé que les présidents ont toute latitude de faire figurer tel ou tel point à l'ordre du jour. Concernant l'affectation de LUP, la commission qui s'appelle aujourd'hui Territoire a traité lors de la dernière législature d'une proposition qui a en l'occurrence été refusée. Donc, les outils existent. La proposition n'a certes pas abouti, mais cela est dû à des raisons d'ordre structurel. Ensuite, il y a toute la problématique écologique à laquelle M. Fassbind est sensible, mais le meilleur moyen d'assurer la construction de bâtiments écologiques, de toitures végétalisées, de faire des économies d'énergie, consiste à porter la réflexion sur des bâtiments sur lesquels le Conseil municipal a un contrôle direct. Le point 5.4 de l'ordre du jour est d'ailleurs un bon exemple. Lorsque des bâtiments sont directement dépendants de décisions de la Commune et du Conseil, il sera donc possible, de cas en cas, comme pour l'école de la Gradelle, d'aller dans la direction souhaitée par le groupe des Verts, ce d'autant plus que la loi oblige les communes à une certaine exemplarité dans le domaine de l'isolation des bâtiments. M. Fassbind ne voit pas donc pas de raisons de créer une commission ad hoc, alors que l'organisation actuelle des différentes commissions permet de répondre aux différents problèmes évoqués. En outre, une commission ad hoc implique la mise sur pied d'une commission supplémentaire. Il y aurait donc un manque de représentativité politique sachant que les autres commissions sont composées de 10 membres correspondant au vote de la population. Cela représente aussi de nouvelles séances à placer dans un agenda des membres du Conseil déjà chargé. Enfin, ladite commission dépendrait des trois conseillers administratifs. Or, si ces derniers ne sont pas les locomotives, ils sont cependant les wagons à charbon du travail en commission. M. Fassbind voit mal une commission ad hoc dépendre de 3 dicastères tout en allant dans une seule direction.

Pour terminer, M. Fassbind reprend l'argumentation relative au processus de dissolution de la Fondation qui va permettre, chaque année, de prendre le contrôle des immeubles avec davantage d'attention dans le cadre du processus d'adoption du budget, d'identifier les plus complexes à traiter, peut-être aussi les plus coûteux en énergie. C'est donc la voie à suivre, raison pour laquelle le groupe PLR refusera la délibération proposée.

Mme Sobanek rebondit sur la dissolution de la Fondation pour rappeler qu'elle a été essentiellement créée pour acheter des bâtiments dans l'optique de constituer une éventuelle monnaie d'échange dans le cadre d'une dissolution du « goulet » de Chêne-Bougeries. En revanche, la délibération est avant tout déposée sous forme de questions. A-t-on besoin d'une Fondation qui ait un autre but, une Fondation communale pour le logement ? M. Fassbind a fait allusion au traitement du dossier LUP dans le cadre d'une commission. Effectivement, ses membres, à l'unanimité, ont refusé un projet qui n'était pas digne d'une commune comme Chêne-Bougeries, une sorte de « clapier » – vocabulaire qu'elle répète à dessein – composé de logements avec des chambres de neuf mètres carrés, sans balcon, etc. qui n'étaient pas véritablement des logements où les communiers auraient eu l'impression qu'il fait bon

vivre. L'idée a alors émané, il y a déjà deux législatures, du temps où M. Pralong était conseiller municipal, de créer une Fondation pour le logement, d'être proactif, au lieu d'avaliser tous les projets présentés par les promoteurs sur le mode réactif. Mme Sobanek revient également sur l'argument de M. Fassbind concernant la création d'une commission ad hoc. C'est une pratique qui a été utilisée à plusieurs reprises et cela ne veut pas dire qu'une commission ad hoc doit durer éternellement. À titre d'exemple, la commission ad hoc pour traiter le délicat problème de la Maison de la Gradelle n'a pas si mal fonctionné. De plus, une sous-commission ad hoc avait été créée pour examiner les procédures communales. À titre personnel, Mme Sobanek tient à dire que la mise sur pied d'une commission ad hoc ne la gêne pas. Une commission de réflexion ne doit pas perdurer. Libre au Conseil municipal de la mettre sur pied. Elle trouve aussi que pour une commune de plus de 10'000 habitants, qui est appelée à s'agrandir, et surtout à résister à une certaine politique cantonale visant à enlever aux communes ce qui leur appartient, à savoir, entre autres, la gestion du mieux vivre ensemble, il est important d'élaborer des concepts, de faire des propositions solides pour avancer. Pour ces raisons, le groupe Socialiste soutiendra évidemment la délibération proposée.

Selon M. Dupont, Mme Tiercy et Mme Sobanek ont soulevé des points fondamentaux. Pour reprendre certains arguments de M. Fassbind citant le crédit demandé au point 5.4 de l'ordre du jour, l'étude pour entamer la réflexion énergétique de l'école de la Gradelle représente à elle seule une enveloppe de CHF 700'000.–. Cela prouve qu'il est intéressant aujourd'hui de réfléchir avant de construire, parce qu'à l'époque, les considérations énergétiques n'étaient pas les mêmes. Aujourd'hui, pour rétablir la situation en termes de consommation énergétique, on paie non seulement le coût, mais aussi le surcoût. La réflexion proposée est donc fondamentale. Comme M. Fassbind l'a dit, bon nombre de membres du Conseil sont sensibles à l'écologie, non pas au sens du parti écologique, mais à celui que tout le monde partage. M. Dupont insiste sur ce point : le Conseil va se prononcer ce soir sur un crédit d'étude d'un montant de CHF 700'000.– pour réfléchir à ce qu'il faut entreprendre. C'est aujourd'hui le prix à payer pour ne pas avoir à l'époque accordé l'attention nécessaire à toutes ces problématiques, alors que la proposition demande un crédit budgétaire de CHF 60'000.– Il vaut donc la peine de mener une réflexion dans le cadre d'une commission ad hoc.

Mme Sommer trouve ces idées très intéressantes, mais elles sont traitées dans toutes les commissions existantes. Comme cela a été relevé, elle ne voit pas pourquoi il faudrait créer une commission spéciale. Tout le monde a une sensibilité écologique et les projets, tant dans les commissions Territoire et auparavant Urbanisme, ont toujours été examinés sous l'angle de l'énergie. Par ailleurs, dans ce Conseil, d'aucuns prônent des économies alors qu'en même temps, ils proposent des dépenses pour la création d'une nouvelle commission. D'autre part, Mme Sommer souhaiterait savoir si l'on s'est renseigné comment cela se passe dans les autres communes, par exemple à Cologny qui attribue des logements à ses communiers. Comment sont-ils organisés ? La commune de Chêne-Bougeries n'est certainement pas la première à traiter de cette question. Il faudrait peut-être s'inspirer de ce que les autres font, avant de s'engager

dans une procédure relativement lourde et propre à retarder la mise en œuvre du processus d'attribution des logements.

Mme Hochuli trouve que tout le monde a soulevé des points positifs et valables. Comme chacun le sait, elle est sensible aux deniers de la Commune, mais elle trouve que de prendre les problèmes en amont est aussi source d'économies à long terme. Elle invite donc les membres du Conseil à suivre la proposition du groupe des Verts.

Mme Tiercy précise à l'intention de Mme Sommer que beaucoup de communes ont une Fondation pour le logement.

Mme Sobanek apporte également une précision. Un certain nombre de communes ont une procédure tout à fait transparente concernant l'attribution de logements. Le communier peut voir si les attributions correspondent à certains critères et cela contribue à enlever le sentiment que les logements sont attribués selon le bon vouloir des uns et des autres. Il est donc extrêmement important que la procédure soit claire. Mme Sobanek rappelle également que la Cour des comptes, lorsqu'elle s'est penchée sur les comptes de la ville de Carouge, a souligné la nécessité que les attributions de logements soient faites selon des critères parfaitement transparents. Il est donc important de réfléchir dans ce sens.

M. Karr ne souhaite pas s'immiscer dans le débat mais il a été relevé à juste titre que les questions évoquées ici se situaient à cheval sur les dicastères des trois conseillers administratifs. Sans en avoir référé au préalable à ses collègues, il tient à dire que le Conseil administratif sera là pour trouver des réponses à ces questions, que la réflexion soit menée dans le cadre des commissions actuellement constituées ou dans la cadre d'une commission ad hoc. Ces questions vont se poser lors de l'examen de chaque plan de quartier, celle notamment de savoir si la Commune dispose de l'organe adéquat pour répondre à la loi sur les LUP, le cas échéant, une Fondation. On parle beaucoup des enfants de Chêne-Bougeries qui ne vont pas trouver à se loger dans la Commune et il faudra trouver des solutions, quelles que soient les modalités qui seront retenues.

M. Ulmann n'entend pas reprendre tous les arguments exposés. S'il n'a pas d'opposition au niveau des principes évoqués dans la délibération, il observe qu'on va consacrer de l'argent pour réfléchir, certes un excellent exercice, mais on a aussi besoin d'agir et il existe déjà bien des cas concrets. Il n'est donc pas besoin de mettre en place une commission spéciale, avec le risque, après une année ou deux, que les principes à la base de sa création seront peut-être oubliés lors de la prochaine législature. Concrètement, M. Ulmann estime que la question de l'attribution des appartements est un problème qui n'a rien à avoir avec l'écologie, c'est une question de procédure à définir. Il suffit de mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance de commission. M. Ulmann rappelle également que la Commune n'a plus qu'un seul terrain pour construire de nouveaux bâtiments, ce qui signifie que la question de la construction ne se pose plus réellement.

Selon M. Dupont, lorsqu'une décision est prise dans une commission, puis dans une autre, il manque une vision globale et il faut éviter que des thèmes importants « partent » tout azimuts. Même si chaque commission fait bien son travail, le résultat final manque souvent de cohérence. Une commission ad hoc ne va pas non plus empêcher de prendre des décisions rapides au sein des structures existant actuellement. Quant au coût engendré par sa mise sur pied, il est moindre que celui de l'après réflexion.

Mme Sommer fait remarquer que l'élaboration d'une réglementation claire et transparente en matière d'attribution des logements va prendre une séance ou deux au sein d'une commission. Cela ne justifie pas à son sens de créer une nouvelle commission pour cela.

Le président observe que tout le monde est d'accord sur le fond, mais pas sur la manière.

Mme Tiercy a l'impression d'avoir fait une longue intervention. Elle ne va pas revenir sur les exemples qui justifieraient l'existence d'une commission ad hoc et qui montrent que l'attribution de logements n'est pas la seule facette de la problématique. L'idée d'une commission ad hoc serait d'aboutir à une ligne directrice pour ne pas se poser à chaque fois les mêmes questions, est-ce légal, a-t-on le droit, etc. Il a été relevé qu'il était difficile d'intervenir sur la construction de logements qui n'appartiendront pas à la Commune, mais qu'en sait-on, pourquoi ne pourrait-on pas influencer certaines décisions ? Ce sont des questions à poser à un juriste pour obtenir des réponses au moment de prendre des décisions concernant le logement.

Mme Garcia comprend les interventions et l'idée de créer une commission ad hoc, mais pourquoi ce montant de CHF 60'000.– ? À quoi va-t-il servir ?

Le président a un élément de réponse. Un projet de délibération, formellement, doit être accompagné d'un montant.

M. Gailland remarque que M. Fassbind a évoqué la raison principale, qui dit délibération dit dépense. À partir de là, la question était de savoir s'il fallait inscrire le montant sollicité en tant que crédit d'investissement. Il y a été répondu négativement, parce qu'on ne peut pas parler ici d'un investissement en tant que tel. Donc, le choix a été fait de considérer cela comme un crédit supplémentaire 2012 parce que cette réflexion pourrait démarrer cette année encore, ceci bien évidemment pour autant que le Conseil décide de préaviser favorablement le projet de délibération qui lui est soumis. M. Gailland ne peut pas entrer plus avant dans le détail du montant de CHF 60'000.–, sauf à penser que cela concerne très certainement des mandats qui ont dû faire l'objet de discussions en séance du Bureau.

Le président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

"DU LOGEMENT POUR NOS ENFANTS ET NOS PARENTS : CLÉS POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE DE L'HABITAT ÉQUITABLE ET ÉCOLOGIQUE " : VOTE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2012 (CHF 60'000.–TTC)
ET MOYENS DE LE COUVRIR

Vu les articles 30, lettre a), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du groupe Les Verts de Chêne-Bougeries,

le Conseil municipal, **par 10 voix pour et 11 voix contre**,

DÉCIDE

1. de créer une commission ad hoc du logement équitable et écologique chargée d'étudier - en collaboration avec le Conseil administratif et dans une dynamique d'efficacité et d'indépendance - les facettes d'une politique communale de l'habitat ainsi que l'opportunité d'une "Fondation communale pour le logement équitable et écologique";
2. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de CHF 60'000.– TTC afin de permettre au Conseil administratif de disposer des ressources financières nécessaires afin de mener à terme, dans un délai d'une année environ, l'essentiel des réflexions évoquées dans l'exposé des motifs;
3. de prélever cette somme sur la trésorerie communale;
4. de couvrir ce crédit supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Boulement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 104'006.20)

Le président propose de passer la parole à M. Fassbind qui a présidé la séance de la commission Finances en remplacement de M. Pictet.

M. Fassbind décline l'invitation et rend la parole à M. Pictet.

M. Pictet a pris connaissance du procès-verbal extrêmement bien rédigé qu'il pense être le reflet des interventions en séance de commission. En ce qui concerne le boulement d'anciens crédits et l'ouverture de crédits complémentaires pour un montant de CHF 104'006.20, il indique le résultat du vote : la commission a préavisé favorablement le montant demandé à l'unanimité. Il n'a pas d'autres commentaires.

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher rappelle qu'il s'agit d'une invite du Département afin de régulariser par un vote formel le vote préalable du Conseil concernant deux dépassements, d'une part, un dépassement de CHF 60'406.– relatif à la mise sur pied du processus MEP et, d'autre part, un dépassement de CHF 43'600.20 sur un crédit de CHF 319'200.– afférent à la réfection du bâtiment sis 8 bis, route du Vallon, le surcoût étant lié au travail d'un mandataire externe chargé d'organiser au sous-sol du bâtiment l'ensemble des archives communales.

Le président ouvre la discussion.

Le président, la parole n'étant pas demandé, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**BOUCLEMENT D'ANCIENS CRÉDITS ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT
COMPLÉMENTAIRE (CHF 104'006.20)**

Vu la délibération du 10 avril 2008 ouvrant un crédit de CHF 400'000.– destiné à l'étude de la rénovation du secteur nord-ouest du village et le montant de la dépense s'élevant à CHF 460'406.–, laissant apparaître un dépassement de CHF 60'406.–,

vu la délibération du 19 juin 2008 ouvrant un crédit de CHF 319'200.– destiné à l'étude de la rénovation du bâtiment sis 8 bis, route du Vallon, et le montant de la dépense s'élevant à CHF 362'800,20, laissant apparaître un dépassement de CHF 43'600,20,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité**,

DÉCIDE

1. d'entériner les dépassements constatés de :

- CHF 60'406.– pour l'étude de la rénovation du secteur nord-ouest du village
- CHF 43'600,20 pour l'étude de la rénovation du bâtiment sis 8 bis, route du Vallon;

2. d'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 104'006,20 (soit le total de tous les dépassements);
3. d'amortir le crédit complémentaire, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

5.2 Bouclement du crédit relatif à un concours « éco-construction » réalisé sur une parcelle propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : vote du crédit et financement (CHF 107'534,50 TTC)

Le président passe la parole à M. Favarger, membre de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Favarger souligne que l'objet a été discuté en commission. Il est apparu, comme dans le cadre du point précédent, que le montant final était supérieur à ce qui avait été initialement prévu. Etant donné que l'argent a été dépensé, le Conseil est contraint d'accepter le bouclement du crédit, la loi sur la surveillance des communes obligeant de soumettre ce montant à votation.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que ce crédit a été préavisé favorablement par 7 voix pour et une abstention.

Le président donne la parole à M. le Maire.

M. Locher explique que lors du concours « éco construction » lancé sur la parcelle Jean-Jacques Rigaud, il avait été prévu de verser des honoraires de CHF 20'000.– à chacun des candidats retenus au deuxième tour. Il s'avère qu'au vu de la qualité des dossiers reçus, le jury a finalement décidé de retenir cinq candidats, d'où la demande, non pas d'un crédit complémentaire, mais d'un crédit d'engagement, puisque ce montant n'a pas été approuvé au démarrage du processus.

Le président ouvre la discussion.

Le président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BOUCLEMENT DU CRÉDIT RELATIF À UN CONCOURS « ÉCO-CONSTRUCTION » RÉALISÉ SUR UNE PARCELLE PROPRIÉTÉ COMMUNALE DANS LE SECTEUR JEAN-JACQUES RIGAUD : VOTE DU CRÉDIT ET FINANCEMENT (CHF 107'534,50 TTC)

Vu les articles 30, lettres a) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable de la commission Finances exprimé par 7 voix pour et 1 abstention lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité**,

DÉCIDE d'ouvrir au Conseil administratif, pour couvrir les frais liés à un concours « éco-construction » réalisé sur une parcelle propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud, un crédit de CHF 107'534,50 TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce concours sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

5.3 Mise en œuvre du processus MEP concernant le projet de réaménagement du Village de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'études et de financement (CHF 201'960.– TTC)

Le président, en l'absence de M. Heimendinger, passe la parole à M. Bauduccio, membre de la commission Territoire.

M. Bauduccio indique que la commission Territoire a débattu de ce sujet le 27 août dernier. Il invite chacun à se référer au projet de procès-verbal qui reflète bien la teneur des débats. La commission a préavisé favorablement la mise en œuvre du processus MEP par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que ce projet d'étude et de financement d'un montant de CHF 201'960.– a fait l'objet de longs débats, à voir le nombre de pages du procès-verbal y relatif. L'un des problèmes était de savoir s'il s'agissait de déposer un plan de site ou un PDQ. Au terme de ce débat, le crédit a été préavisé favorablement, à l'unanimité.

M. Karr précise au départ qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre un processus MEP tel qu'indiqué par erreur dans le procès-verbal, mais de la mise en œuvre du processus MEP. Le mandat d'études parallèles a eu lieu, il s'agit de le concrétiser au travers d'une série d'études complémentaires qui doivent figurer dans le cadre d'un plan de site parce que l'Etat demande d'introduire une procédure formelle, et non pas simplement le résultat d'études. Ce sujet sera donc traité au fur et à mesure de son évolution par le Conseil municipal, dans le cadre de la commission Territoire, puisqu'on se situe, à ce stade, dans une phase de planification. Lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre la réalisation d'un futur plan d'affectation, ce sera la commission Bâtiments et Infrastructures, respectivement des Finances qui seront chargées de ces questions. M. Karr fait remarquer qu'on trouve notamment dans la demande de crédit, les coûts relatifs à une étude pour le déplacement des arrêts du tram afin de fluidifier la circulation, de supprimer celui qui se trouve à l'intérieur du village de Chêne-Bougeries. Ce dernier serait déplacé à l'endroit où il se trouvait dans les années 90, c'est-à-dire devant la Mairie. Il y aurait également une étude relative à la faisabilité des arcades, pour permettre de faire passer les piétons et de libérer un trottoir pour faire passer les vélos. Ces études seront conduites par ceux qui ont émis les propositions initiales.

M. Locher signale également que la demande de crédit inclut une analyse du plan financier de l'ensemble de cette réalisation, ainsi que la faisabilité économique du projet. Il s'agit aussi de prévoir, d'une part, les types de logements qui seraient compatibles avec le plan financier et, d'autre part, d'envisager des moyens qui permettraient d'inciter les propriétaires autres que la commune, de pouvoir partir dans l'opération.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli votera en faveur de ce crédit, néanmoins, elle se dit consternée de devoir voter un nouveau crédit pour le Village car, depuis 25 ans, il n'y a eu que des projets. Il serait donc intéressant de savoir ce qui a été dépensé à ce jour pour les différentes études, projets, etc. Une commission ad hoc, telle que proposée précédemment, aurait peut-être permis une réflexion globale pour éviter des éternelles études. Il est vrai cependant que certains projets ont été refusés par le Grand Conseil, mais il n'y a pas d'assurance, au niveau du crédit demandé, qu'un projet sera finalisé.

M. Locher aimerait préciser que lors de l'ouverture du crédit de CHF 400'000.–, au cours de la législature précédente, il était prévu une analyse relative à l'état des infrastructures et bâtiments existants et de réaliser un comparatif entre la restauration et la démolition / reconstruction du Village. Progressivement, d'entente avec l'ensemble des partis représentés dans le cadre du MEP, cet objectif initial a été modifié et a abouti aux recommandations dont chacun a pris connaissance. Or, ceci n'était pas prévu dans la demande de crédit initial.

M. Karr est surtout mal à l'aise, non pas tant devant le montant demandé, mais parce que cela fait plus de vingt ans qu'il s'intéresse au devenir du Village et qu'une

succession d'entêtements, facilement identifiables, ont mené le projet dans une voie qui s'est avérée sans issue. Or, pour la première fois, il se voit demander de l'argent spécifiquement pour le projet du Village. Il a envie de dire, « croix de bois, croix de fer » que ce sera aussi la dernière fois, du moins en termes de planification, d'aménagement du territoire. L'étape suivante consistera à obtenir de l'Etat les principes sur lesquels se fonder pour construire. Ensuite, la réalisation effective aura un coût, mais au moins ce dernier ne sera plus lié à des études.

Mme Garcia aimerait une clarification de M. Karr à qui elle demande de répondre simplement par oui ou non.

M. Karr répond immédiatement : « Non ».

Rires dans l'assemblée.

Mme Garcia poursuit sa demande. Tout le monde a reçu les six recommandations contenues dans le rapport final du jury mis sur pied dans le cadre du processus MEP, qui avaient été approuvées à l'unanimité par le collège d'experts dont M. Karr et M. Locher ainsi que Mme Sobanek faisaient notamment partie. Pour que toutes ces recommandations soient entièrement respectées, Mme Garcia demande si le Conseil administratif peut s'engager à ne pas déposer de demande pour un plan de site, avant d'avoir obtenu les résultats des études concernant l'expertise complémentaire du patrimoine bâti, l'étude de faisabilité des arcades, l'étude architecturale et l'étude concernant la mobilité étant précisé que lesdites études auront été présentées aux membres des commissions Territoire et Finances.

M. Karr répond que la réponse est clairement non parce que c'est exactement le contraire qui va se passer, à savoir que c'est dans le cadre d'une demande de plan de site que ces études vont être menées. Par contre, l'engagement qu'il prend est que ce plan de site reviendra en commission Territoire avec le résultat de toutes ces études. Le Conseil municipal donnera ensuite son préavis. Il ne s'agit pas de faire des études et encore des études...

Mme Garcia rétorque que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Dans la mesure où il y aura des études architecturales, des études relatives au patrimoine bâti ainsi que dans le domaine de la mobilité, le plan de site pourrait être modifié en fonction de ces dernières. Or, une demande de plan de site sera déposée sans avoir ces résultats. Quelque chose lui échappe. Comment peut-on modifier le plan de site si, par exemple, l'étude devait démontrer que les arcades ne sont pas faisables ? Que va-t-on faire ?

M. Karr répond que le Conseil préavisera alors négativement. C'est un plan déposé à l'initiative de la Commune, celle-ci peut le retirer, évidemment, mais pour le moment, le cadre dans lequel ces études doivent être menées ne peut être abstrait. Le processus MEP a été mené à son « apogée » par cette magnifique unanimité. Il existe maintenant un certain nombre de recommandations, mais il faut les valider dans le cadre d'un processus administratif. Il faut les tester dans un jargon que comprend l'Etat et qui est le plan d'affectation au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le plan

de site n'est rien d'autre que cela, c'est une demande de formalisation de l'intégralité de tout ce qui a été recommandé dans le cadre du processus MEP, sinon, on va continuer de tourner en rond. Il faut un cadre dans lequel le dialogue puisse s'instaurer entre l'Etat et la Commune, qu'à chaque étape décisive dans le processus, la commission Territoire puisse participer à l'avancée du projet. *In fine*, c'est le Conseil municipal qui dira si oui ou non, il est d'accord.

Mme Garcia ne comprend pas pourquoi on ne peut pas attendre le résultat des études.

M. Karr explique que pour avoir des réponses de la part de l'Etat, il faut que les questions soient formulées. On peut présenter des études et dire à l'autorité de décision que ce sont les réponses aux questions de la Commune, mais l'Etat rétorquera que la Commune n'a même pas entendu ses propres questions. C'est exactement le stade dans lequel on se trouve aujourd'hui. Il existe un nombre incalculable de relations bilatérales avec les services de l'Etat. Il y a eu des présentations, une rencontre avec tous les propriétaires, des rencontres avec des propriétaires en particulier, toutes les pièces du puzzle sont là; mais il s'agit de les assembler car on ne connaît pas encore l'image finale.

M. Fassbind va dans le même sens que Mme Garcia. S'il arrive qu'on ne puisse pas appliquer le plan de site, en raison de considérations financières ou d'arcades et que ledit plan soit en force, on va se priver de possibilités de réaliser autre chose dans ce périmètre. Sa question est simple. Pourquoi ne fait-on pas une enquête préalable ? Peut-être que l'on verra dans deux ans que la solution choisie n'est pas la bonne alors qu'un tel cas de figure ne se présente pas avec l'instruction d'un PDQ. M. Fassbind a un peu l'impression que l'on va dans la direction de rajouter une couche législative.

M. Karr explique la différence fondamentale entre une enquête préalable et une demande formelle de plan de site. La différence est qu'au terme d'une des procédures, l'enquête préalable, tout disparaît, cette dernière n'ayant aucune portée juridique. Or, ce que demandent les propriétaires, c'est de s'engager dans une voie qui va leur donner la sécurité du droit, condition dans laquelle on peut ouvrir des pourparlers. Peut-être même que d'aucuns seront intéressés à travailler en partenariat avec la Commune, à concéder un droit de superficie, à vendre une parcelle, en échanger une autre, etc., mais tout cela se fait dans le cadre d'un processus qui n'est pas limité à vingt-quatre mois, mais qui aura une durée pérenne. Le projet avancera dans un sens qui est cohérent. Pour rappel également, quand on parle de projets communaux, il existe deux endroits où la Commune est propriétaire, à savoir dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et dans le Village. Le reste, ce sont des participations éventuelles, comme cela a été dit, dans le cadre de PLQ's qui seraient réalisés par des tiers, respectivement l'exercice de droits de préemption, le cas échéant. Rigaud sera un processus encore long et difficile mais des décisions ont été prises pour aller de l'avant. Le projet avance et on verra les avantages et les inconvénients au fur et à mesure de sa réalisation. S'agissant du Village, on ne peut pas dire aux propriétaires qu'une enquête va durer encore deux ans. Il faut maintenant disposer d'un cadre dans

lequel l'État va poser des questions et donner des réponses engageant définitivement toutes les parties.

M. Ulmann a un vague souvenir du plan de site dans le cadre de la loi sur la protection des monuments et des sites. Il avait compris qu'on peut déposer un plan de site si on veut sauvegarder la qualité architecturale dans certains périmètres. On peut classer, non pas un bâtiment, mais un ensemble de bâtiments, par exemple dans un quartier où l'on cherche à préserver la forme du bâti. Le problème est que si la Commune déclenche une procédure du plan de site et que les membres de la CMNS décident qu'il est dans l'intérêt public de conserver tel ou tel bâtiment, la Commune se trouvera dans une situation « d'échec et mat ».

M. Perrin aimerait revenir sur ce point, dans le sens où toutes les remarques émises ici ont été abordées dans le cadre des commissions sans que l'on sache effectivement si c'était dans celle des Bâtiments et Infrastructures, des Affaires sociales ou autre. Il a également une autre remarque, à savoir que la Fondation pour l'aménagement a été dissoute parce qu'elle n'avait plus une structure de gestion cohérente et qu'elle ne fonctionnait plus correctement. Si ses buts avaient été mieux définis, elle aurait pu fonctionner à satisfaction.

Mme Sommer souhaiterait relever que tous ces problèmes ont été discutés en commission Territoire qui lui semble constituer le forum approprié. C'était quand même une préoccupation importante de plusieurs commissaires, avant que le plan de site soit déposé, que les éléments les plus importants y figurent. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit des arcades. En d'autres termes, la commission Territoire voulait avoir un droit de regard sur le plan de site avant qu'une demande ne soit déposée.

M. Karr a une dernière clarification à apporter. Le plan de site ne va pas entrer en force avant que le Conseil municipal ait donné son aval et, il en prend l'engagement, l'intégralité des recommandations figurera dans les documents d'entrée dans ce processus. Par ailleurs, la délibération présentée ce soir, préavisée certes avec quelques abstentions par la commission Territoire, comporte les amendements qu'elle a souhaité apporter. S'agissant de l'interrogation de M. Ulmann, un plan de site est un plan d'affectation, au même titre qu'un PLQ, au sens de la LAT. Ce sont des plans qui sont d'un poids équivalent. Par contre, ils ne relèvent pas de la même loi cantonale, l'un, le PLQ, est issu de la loi générale sur les zones de développement, l'autre de la loi sur la protection de la nature et des sites. Ce sont tous les deux des plans qui ont vocation, principalement, à construire pour le PLQ et, subsidiairement, à faire de la protection du patrimoine; réciproquement, la vocation d'un plan de site, c'est principalement de rénover du patrimoine bâti, subsidiairement d'y construire quelque chose. Tous les PLQ, tous les avant-projets de plan localisé de quartier ont échoué au village de Chêne-Bougeries parce qu'il a été déterminé qu'il y avait une substance qui devenait incontournable et dont il fallait tenir compte. Aucun de ces PLQ n'arrivait à tenir compte de la substance existante, même sur l'arrière du Village et c'est pour cela que l'Etat a préconisé que le plan de site, après pondération et moult réflexions, était de loin l'outil le plus adéquat dans cette question, avec bien entendu des possibilités de

construire à l'intérieur. M. Karr donne l'exemple du bâtiment 13/15 qui ne va certainement pas être classé, même si quelques fondamentalistes du patrimoine le trouvent extrêmement joli. En lieu et place, il faudra une construction neuve qui devra s'harmoniser avec l'existant.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS « MEP » CONCERNANT LE PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU
CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 201'960.- TTC)**

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions par la commission Territoire lors de sa séance du 27 août 2012,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, **par 17 voix pour et 4 abstentions**,

DÉCIDE de voter un crédit d'étude de CHF 201'960.-- pour la mise en œuvre du processus « MEP » concernant le projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries;

de prélever cette somme sur la trésorerie communale;

de comptabiliser cette dépense dans les comptes des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet qui devra être ouvert par le Conseil municipal au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 79.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif ».

5.4 Projet de rénovation des façades de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'étude et de financement (CHF 700'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Favarger.

M. Favarger relève en premier lieu que le crédit est important pour une étude. La commission Bâtiments et Infrastructures a longuement posé des questions sur tout ce qu'il contenait et l'a préavisé favorablement par 6 voix pour et une abstention. Elle a estimé qu'il y aurait ainsi un outil pour savoir comment réaliser au mieux cette rénovation relativement profonde de l'école de la Gradelle, construite dans les années 60, selon des normes thermiques et environnementales qui ne sont pas satisfaisantes. La rénovation elle-même va ensuite coûter très cher. Ceci dit, à nouveau, on peut considérer ce crédit comme une promesse d'économies sur le futur en évitant des surcoûts dans la mesure où la consommation d'énergie de l'école sera extrêmement réduite. Il y aura aussi une solution tout à fait adaptée en ce qui concerne les toitures végétalisées et les capteurs solaires. Il est vrai que plusieurs classes de l'école de la Gradelle sont fermées parce que le nombre d'enfant dans le quartier est inférieur à ce qu'il était au moment de sa réalisation. Cependant, on sait aussi que cela ne va pas durer pour deux raisons. Il y aura des constructions aux alentours la structure des âges de la population va se modifier, les premiers locataires qui sont maintenant vieillissant vont céder la place aux plus jeunes. Dans dix ans, il y aura donc un renouvellement de locataires justifiant ainsi avec plus d'évidence l'école de la Gradelle. Pour toutes ces raisons, la commission encourage le Conseil municipal à préavisé favorablement le crédit demandé.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet relève également qu'il s'agit d'un crédit d'études important. Il a été préavisé favorablement par la commission par 6 voix pour et 3 absentions.

Le président passe la parole à M. le Maire.

M Locher rappelle qu'il s'agit de concrétiser un projet issu de la précédente législature, suite à un concours qui a été lancé dans le but de rénover l'enveloppe de ce bâtiment dans le plus grand respect de sa qualité architecturale. Ce bâtiment a également été choisi dans le cadre de la progressive mise aux normes énergétiques des bâtiments publics car il existe actuellement une déperdition importante de chaleur. Dans le cadre du projet, il s'agit de refaire l'intégralité de l'enveloppe extérieure du bâtiment, mais il ne s'agit pas d'une réfection complète du groupe scolaire. Les travaux d'isolation se feront par l'intérieur au niveau de la façade sud mais il n'est pas question de traiter les faux-plafonds, par exemple. L'entier des coûts a été expliqué par les lauréats du concours. À noter que le crédit d'études est à mettre au regard du futur crédit d'engagement qui sera à hauteur d'un certain nombre de millions.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souligne que cette délibération montre les limites des compétences des membres de ce Conseil qui doivent juger si un crédit est correct et raisonnable. Etant elle-même bétienne de ce type d'honoraires techniques, il faudrait solliciter des conseils auprès de spécialistes en la matière, lesquels pourraient donner une indication plus fiable sur ces montants. Elles s'est renseignée auprès de connaissances qui ne lui ont pas donné d'autre précision que celle de dire que ces frais paraissaient corrects, mais à titre personnel, elle s'abstiendra, comme elle l'a fait en séance de commission.

M. Fassbind tient à préciser que le projet lui tient beaucoup à cœur car la volonté consiste à favoriser des actions, plutôt que des analyses en s'attaquant au bâtiment qui a le plus de problèmes énergétiques. À ce titre, le travail en commission de ce Conseil a fonctionné et la Commune est devant un cas exemplaire qu'il convient désormais de mener à bien. De par son expérience, les coûts de construction et les montants d'honoraires lui paraissent corrects. Les soumissions permettront au demeurant de comparer les offres pour être certain de payer le juste prix et s'assurer ainsi que les deniers de la Commune sont bien utilisés.

Mme Hochuli ne va pas s'opposer au crédit mais elle se demande si les techniques utilisées seront efficaces parce que le toit de l'école de la Gradelle a déjà été refait trois fois. Il devrait tenir au moins 25 ans et elle espère qu'il en sera ainsi.

M. Perrin n'était pas présent en séance de commission mais dans le cas particulier, il faut être conscient que le coût des travaux sera de l'ordre de CHF 7 millions, voire CHF 6 millions et demi, après soumissions. D'autre part, les montants d'honoraires proposés résultent d'un concours et on ne peut pas les mettre en concurrence. On peut en discuter et ils peuvent être réadaptés en fonction du coût de l'objet. En ce qui concerne la toiture, M. Perrin rappelle qu'il s'agit effectivement d'un troisième traitement, mais dans l'intervalle, les matériaux ont évolué et on connaît les raisons des défaillances précédentes. Il s'agissait de bâches qui n'ont pas résisté à des rayonnements intenses. M. Perrin pense que ce crédit d'étude doit être voté sachant aussi que l'on peut mieux définir actuellement les coûts et les honoraires, selon la norme SIA.

Le président fait un parallèle avec un point précédent : il faut payer pour savoir combien cela coûte dans le domaine de la construction !

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE LA GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 700'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettres a) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'offre d'honoraires transmise par le bureau d'architecture retenu à l'issue d'un concours,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures exprimé par 6 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 3 septembre 2012,

vu le préavis favorable de la commission Finances exprimé par 6 voix pour et 3 abstentions lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

•

le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions**,

DÉCIDE de mettre en route une étude en vue d'élaborer un projet relatif à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle;

d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation de cette étude, un crédit de CHF 700'000.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek, en tant que Présidente de la commission Affaires sociales, rappelle que pour la sortie des aînés, une participation de CHF 20.– a été demandée, parce que les années précédentes, il y avait souvent des désistements de dernière minute. Cette

formule a été acceptée à l'unanimité. Mme Sobanek tient à le rappeler parce que certains communiers ont mal réagi en entendant cela et se sont montrés critiques.

Deuxièmement, Mme Sobanek demande que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances une discussion concernant l'externalisation du service financier de la commune. Le groupe Socialiste estime nécessaire d'avoir un peu plus d'informations sur un sujet aussi important, ceci tant au niveau financier qu'en matière de gestion du personnel.

Le président ajoute, concernant le premier point, qu'à ce jour, il a plutôt entendu que cette décision avait reçu un bon accueil.

Mme Sobanek rappelle qu'il faut aussi songer aux personnes qui n'ont pas souhaité participer à cette sortie. C'est avant tout pour elles qu'elle souhaite que cette clarification figure au présent procès-verbal.

Mme Hochuli revient toujours avec la même remarque, elle ne sait pas si elle est déléguée du Conseil municipal dans le cadres des séances du comité du Centre de Rencontres et de Loisirs. Elle n'a pas reçu de convocation et elle ne sait plus sur quel pied danser.

Le président suggère d'en parler au point 7 de l'ordre du jour.

M. Fassbind informe que le Conseil administratif a demandé un préavis de principe à la commission Finances et à la commission Sécurité concernant l'engagement d'un cinquième APM, l'idée étant que si une opportunité se présente, il puisse entamer immédiatement les démarches nécessaires. Le préavis a été accepté par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Sécurité.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Proposition individuelle du groupe Socialiste

Le président, avant de procéder à la lecture de la proposition individuelle du groupe Socialiste, tient à rappeler le cadre formel. Le Conseil municipal a un droit d'initiative, de déposer une motion, une résolution écrite ou orale, une proposition, un projet de délibération. Dans le cas particulier, il s'agit d'une proposition individuelle. Ce qui la caractérise est qu'elle n'appelle pas de vote.

Le président donne lecture de la proposition :

*« Dès lors si tu dois gérer les arcanes de la république comme il faut, ce qui est nécessaire que tu donnes à nos concitoyens, c'est la vertu
Conseil de Socrate à Alcibiade, Platon*

Le Conseil municipal a appris dans sa séance du 28 juin 2012 la suppression des postes de responsable des finances et comptabilité, de responsable de bâtiments et de responsable des infrastructures et service extérieur. L'action la plus logique, la discussion avec une personne concernée sur la nécessité de changer de forme d'organisation et des possibilités d'intégrer leur collaboration dans un autre modèle de travail a été oubliée. Or, ces personnes ont un certain savoir-faire et des connaissances précieuses pour la commune perdues à un moment où les travaux du CEVA vont débuter. Le bien-fondé de la réorganisation ainsi que la forme de la réorganisation n'a pas été communiquée, ni démontrée au Conseil municipal. Socialement, humainement, ces licenciements nous laissent pantois. Avoir un emploi est primordial pour un père d'enfants mineurs et retrouver un emploi après 50 ans s'avère très difficile. Nos deux anciens chefs de service sont dans ce cas. Cette affaire n'a pas été traitée, selon notre perception, avec l'ouverture d'esprit et le respect que le citoyen est en droit d'attendre d'une commune qui, en tant qu'employeur, se doit d'être exemplaire. Celle-ci risque en outre de dépenser de nouveau de l'argent en procès contre ses employés.

Pour ces raisons, les Socialiste proposent au Conseil administratif d'entamer des discussions avec les personnes concernées en vue d'une réintégration dans les services de la commune. Changer d'avis dans une pareille affaire, ce n'est pas perdre la face, mais faire preuve d'une certaine intelligence. Tout conseiller administratif est un être humain et les humains font de temps en temps des erreurs dont certaines peuvent être corrigées.

Pour le groupe Socialiste
Marion Sobanek

Konrad Adenauer, Chancelier d'Allemagne, conservateur, a répondu à une critique quand il avait changé une ordonnance prise une année plus tôt : Vous n'allez pas m'empêcher de devenir plus intelligent. »

Mme Sobanek n'a rien à ajouter à sa proposition mais elle a un certain nombre de questions à poser. La proposition ne prête en principe pas à une discussion, mais elle pense que la présence de certaines personnes dans le public parle d'elle-même.
Le président admet volontiers une demande de parole.

Mme Sobanek a une première question à adresser évidemment à M. Locher et qui est extrêmement simple.

- 1) Elle souhaiterait savoir comment se sont finalement déroulés les travaux d'entretien et la mise en route du nouveau projet voté récemment par le Conseil municipal suite à l'absence des deux responsables de services.

Le président demande si Mme Sobanek souhaite qu'on y réponde de suite.

M. Locher aimerait entendre les autres questions.

Mme Sobanek indique que les autres questions sont aussi extrêmement simples, ce sont exactement les mêmes questions qu'elle a posées lors de la dernière séance du Conseil municipal car elle relève à cet égard qu'elle a une profonde admiration face à l'astuce de M. Locher de ne pas y répondre directement. Plus sérieusement, c'est un des droits des conseillers municipaux de poser quelques questions et d'obtenir des réponses, et ceci dans un délai raisonnable. Or, dans cette commune, on a l'art de se cacher à chaque fois derrière un autre prétexte et celui que M. Locher a choisi l'amuse parce qu'elle ne voit pas du tout ce que l'avocat qui représente les trois personnes concernées aurait pu faire avec certaines questions qu'elle a posées. Donc, elle revient à la charge et pose exactement les mêmes questions parce que les réponses données ne l'ont pas satisfaites. Elle va donc les répéter.

- 1) Pourquoi avoir licencié si vite avant que le Conseil administratif n'ait fait l'analyse de la suppression des services ?
- 2) Pourquoi ne pas en avoir parlé dans une quelconque commission, par exemple celle des Finances qui précédait justement de quelques jours l'annonce de la suppression de services ? Si l'avocat pose cette question, il n'y a rien d'étonnant.
- 3) A-t-on soupesé les conséquences professionnelles, morales et matérielles pour les employés âgés de plus de cinquante ans ?
- 4) Combien de communes ont fait le choix de l'externalisation ? Mme Sobanek ne voit pas pourquoi M. Locher n'a pas pu répondre à cette question, elle ne voit pas pourquoi il y aurait un secret à ce sujet.
- 5) A-t-on fait une évaluation des coûts qu'engendre cette réorganisation pour la Commune ?
- 6) Comment deux personnes peuvent-elles faire le travail de trois ou de quatre personnes ?
- 7) Comment va-t-on choisir la fiduciaire ? M. Locher a répondu en partie à cette question, mais sa réponse ne l'a pas vraiment satisfaite. Mme Sobanek réitère alors la question : si le Conseil administratif fait un choix parmi les fiduciaires, elle souhaiterait savoir d'après quels critères ?
- 8) Qu'en est-il de l'audit de la gestion municipale demandée, une autre question que l'avocat a posée ?

Mme Sobanek remercie M. Locher de lui donner réponse et avoue qu'elle a une forte envie de saisir le Service de surveillance des communes parce qu'elle ne trouve pas normal que les conseillers élus du peuple posent à plusieurs reprises certaines questions, que les réponses soient données par écrit, bien que le citoyen soit également en droit d'obtenir aussi une réponse. Il incombe au Conseiller administratif interpellé

de formuler la réponse de telle sorte qu'un éventuel secret de fonction ne soit pas divulgué. La manière utilisée à ce jour est une pratique qui est contraire au bon fonctionnement de nos institutions.

Le président revient brièvement sur la teneur de l'article 33 du règlement du Conseil municipal : « *Les questions écrites ou orales peuvent porter sur n'importe quel sujet touchant l'intérêt de la commune* (alinéa 2). *Les questions orales sont posées au Conseil administratif qui y répond immédiatement ou dans la prochaine séance. Le Président peut ouvrir un bref débat sur la question.* »

M Locher répond à Mme Sobanek qu'une partie de ses réponses se trouvent dans ses communications du jour ainsi que dans les folios 5111 et 5113 du procès-verbal du Conseil. Pour le reste, il répondra dans les meilleurs délais.

7.2 Règlement sur la gestion du personnel

M. Messerli souhaiterait savoir, suite à la motion acceptée lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin demandant la création d'un règlement sur la gestion du personnel communal de Chêne-Bougeries, motion acceptée par 11 voix pour, quel en est l'avancement.

M. Locher répond qu'il n'y en a aucun pour l'instant.

M. Messerli observe cependant qu'il y aurait une certaine urgence au vu notamment des communications de ce jour de M. Locher.

M. Locher tient à dire que c'est la lecture de M. Messerli.

M. Messerli en convient effectivement.

7.3 Formulation de la délibération concernant les zones bleues

Mme Hochuli a adressé un courriel cet été à la commune, parce qu'elle ne comprenait pas le sens de la délibération concernant les zones bleues, affichée sur les panneaux communaux et qui indique que le Conseil municipal décide par 8 voix pour et 10 voix contre d'ouvrir un crédit de CHF 50'000.– afin de réaliser les infrastructures routières suivantes [....]. La réponse qui lui a été donnée ne l'a pas satisfaite.

Le président rappelle qu'il y a eu un cas similaire lors de la législature précédente. Il croit savoir qu'il s'agit d'une question de forme, une recommandation du Service de surveillance des communes. Néanmoins, il avait souhaité lors du dernier Bureau demander s'il était possible et pertinent de reformuler différemment certaines délibérations, mais faute de temps, la question n'a pas été traitée.

Mme Hochuli souhaiterait savoir si on peut au moins lui dire si le crédit a été accepté ou non.

Le président répond que le crédit n'a pas été accepté.

Mme Hochuli s'étonne que l'on puisse publier quelque chose qui n'a pas été accepté. Elle a reçu un téléphone d'un avocat lui demandant de tirer cela au clair. Elle réitère sa question. Le crédit de CHF 50'000.– a-t-il été accordé, oui ou non ?

Le président confirme par la négative.

7.4 Zone bleue à la Gradelle

Mme Hochuli a lu dans un procès-verbal de la PPE de la Gradelle que M. Locher a donné l'information selon laquelle la commune avait le projet de mettre l'intégralité des parkings de la résidence de la Gradelle en zone bleue. Elle se réfère à l'Assemblée générale qui a eu lieu le 18 juin avec la régie Brun et qui réunissait tous les propriétaires de la Gradelle.

M. Locher passe la parole à M. Karr pour exposer le sujet.

M. Karr explique que lorsqu'on établit un plan pour les zones bleues, les grands secteurs doivent être indiqués dans l'enquête publique afférente. Il existe deux manières de le faire. En premier, il s'agit de définir l'espace que ces secteurs englobent et indiquer quelles sont les rues et les voies qui les composent. La Gradelle se trouve à l'intérieur d'une sectorisation générale. Ensuite, dans un deuxième temps, il convient de définir quels sont les secteurs qui contribuent au système des macarons, c'est-à-dire le domaine extérieur disponible pour les personnes qui en disposent, respectivement quels sont les chemins qui sont privés, qui ne sont pas contributeurs en termes de places de stationnement et qui ne sont pas bénéficiaires à leur tour de « macaron ». Dans la légende du plan, il est mentionné que les secteurs qui découlent d'un plan d'affectation ou d'un plan localisé de quartier, comme cela a été le cas par la suite pour le secteur de la Gradelle, lequel provient au départ d'un plan d'extension devenu plan d'aménagement, ne sont pas intégrés d'office dans le système avec « macaron ». Si tel était le cas, cela voudrait dire que sur le domaine privé, tout un chacun qui dispose d'un « macaron » pourrait se garer sans que les propriétaires de la PPE Gradelle en soient informés. Par contre, pour répondre à la préoccupation de Mme Hochuli, il s'agit de savoir ce qui va se passer à terme : la PPE de la Gradelle pourra demander à faire partie du système de zone bleue « macaron » et pourra s'adresser à la DGM pour une version ultérieure du plan.

Mme Hochuli comprend donc qu'il y aura discussion entre la Commune et les propriétaires pour savoir s'ils sont d'accord que le quartier soit en zone bleue avec « macaron ».

M. Karr précise que la phase I de ce processus ne prévoit pas que la PPE Gradelle soit mise en zone bleue « macaron ».

Mme Hochuli s'étonne alors que M. Locher ait informé que la Commune avait le projet de mettre l'intégralité des parkings de la résidence en zone bleue « macaron ».

M. Locher répond que ce n'est pas ce qui a été dit. La séance à laquelle Mme Hochuli fait référence a eu lieu le 18 juin et le projet a ensuite évolué. Par contre, la PPE la Gradelle aura la possibilité si elle le souhaite de faire une demande, le moment venu, non pas auprès de la Commune, mais du Canton, de mise en zone bleue « macaron ».

Mme Hochuli estime cependant que tout n'est pas clair.

M. Karr confirme que la PPE La Gradelle ne fait pas partie de la zone bleue « macaron ». Il s'agit là d'un cas très particulier, parce que découlant d'un PLQ. La Gradelle englobe des chemins privés qui ne peuvent pas être considérées comme relevant du domaine public dans le cadre de l'aménagement des voies communales. Cela a été voulu ainsi et c'était une idée sur le plan urbanistique d'avoir un quartier qui soit en quelque sorte autonome, avec sa propre logique et où les propriétaires s'occupent de leur domaine extérieur. Or, lorsqu'on modifie le régime de stationnement dans une commune, cela pose toutes sortes de questions, ce qui n'est pas le cas en ville de Genève où l'offre de places de stationnement en extérieur est faible. Ensuite, la raison d'avoir traité ce dossier en deux phases repose sur le fait que c'est la solution qui est apparue la plus logique, à savoir ne pas forcer la main à la copropriété de la PPE la Gradelle en entreprenant des démarches à son insu. Il faut que cette dernière puisse se déterminer librement sur les avantages et les inconvénients d'une mise en zone bleue. Il en va de même pour ce qui concerne les propriétaires des immeubles du chemin De-La-Montagne. Ensuite, il incombera aux organes de gouvernance, c'est-à-dire à l'Assemblée de la PPE, en coordination avec la régie Brun, de gérer ces questions.

Mme Hochuli en conclut que la copropriété devra se mettre d'accord avec le Canton si elle entend être en zone bleue « macaron » ou non.

M. Karr indique qu'il y a deux raisons à cela. En premier lieu, la PPE se trouve sur le domaine privé. Deuxièmement, cet ensemble résidentiel découle d'un plan d'affectation prévoyant du stationnement en sous-sol. Ce que l'on essaie d'éviter maintenant est que les habitants puissent consommer tout le domaine public tout en disposant d'ores et déjà de 288 places de stationnement sur domaine privé.

7.5 Projet de déchetterie à l'entrée de l'école de la Gradelle

Mme Hochuli observe que là également, une partie du terrain utilisé se trouve sur du terrain privé et non pas sur domaine communal. Comme l'a relevé M. Locher, lors de l'Assemblée générale de la PPE la Gradelle du 18 juin, il semblerait qu'une déchetterie située à proximité serait en surcapacité et que ce projet deviendrait caduc. Mme Hochuli souhaiterait néanmoins savoir ce qu'il en est exactement car M. Locher a dit lors de la même séance que la Commune entendait profiter des travaux concernant le collecteur pour le CEVA pour réaliser une nouvelle déchetterie.

M. Locher remarque que Mme Hochuli fait toujours allusion à l'Assemblée générale à laquelle pour mémoire la Commune n'était qu'invitée à participer.

Mme Hochuli répond qu'il s'agit bien d'une déchetterie que la commune entend réaliser. De ce fait, un projet devra être présenté en commission Bâtiments et Infrastructures. Un crédit devra être voté.

M. Locher rappelle que la Commune avait placé des seuils de ralentissement sur l'avenue des Amazones puisque la circulation y est importante en direction de l'école. Or, cette démarche a donné lieu à une levée de boucliers de la part d'une copropriété, celle située à hauteur des N° 16-22, si sa mémoire est bonne. Les seuils ont donc été démontés. Il se trouve que dans le cadre des levées de déchets, au sein même de la Gradelle, le mandataire rencontre des difficultés car il n'y a pas assez d'endroits de ramassage. La déchetterie qui a été installée à proximité immédiate de la station-service déborde régulièrement et il est prévu d'augmenter le nombre de points de ramassage. Il se trouve que dans le cadre des travaux du collecteur, avec l'ouverture de la tranchée, il y aurait eu à cet endroit une opportunité à saisir en installant une nouvelle déchetterie. Fort de l'expérience des ralentisseurs, M. Locher a estimé opportun, avant toutes choses, de présenter ce projet au directeur de la régie Brun. Il a été décidé ensuite de le présenter à l'Assemblée générale du 18 juin, afin d'obtenir son assentiment, puisqu'il s'agit d'un chemin privé conduisant à un groupe scolaire. Lors de cette séance, l'ensemble des représentants des régies ont trouvé que c'était un bon projet, à part les représentants des immeubles situés aux N° 16-22 qui estimaient que le plan ne convenait pas et que le projet n'était pas clair. M. Locher en a déduit que ce projet était prématuré. Ce dernier est donc mis en attente pour l'instant. Il sera peut-être réalisé un jour mais si une autre opportunité se présente d'en réaliser un autre au sein de la Gradelle, cette dernière sera privilégiée. Avec l'accord des propriétaires concernés, un tel projet serait alors présenté, d'une part, à la commission Finances, respectivement celle des Bâtiments et Infrastructures et, selon le montant en jeu, fera l'objet d'une demande de crédit.

Mme Hochuli tient à dire qu'elle a apprécié que M. Locher ait mis l'Assemblée générale de la PPE au courant. Néanmoins, il conviendra de bien réfléchir concernant l'emplacement de cette déchetterie. Deuxièmement, comme M. Locher le sait, il existe déjà passablement de problèmes de circulation dans ce secteur et une déchetterie risque d'engendrer encore plus de nuisances.

7.6 Changement de zone au chemin De-La-Montagne

Mme Hochuli aimerait savoir ce qu'il en est de la procédure de changement de zone au chemin De-La-Montagne.

M. Karr indique qu'une nouvelle enquête de mise en zone ordinaire a été lancée, mais la Commune n'en connaît pas la suite, c'est-à-dire des réclamations qui auraient été émises. Elle attend donc la poursuite de l'instruction de la modification du régime des zones. La commune n'a pas connaissance d'éléments nouveaux à ce jour.

7.7 Péréquation intercommunale

M. Bauduccio aimerait savoir quelles seront les incidences sur le budget communal, qui va être discuté prochainement, du projet de loi relatif à la nouvelle péréquation intercommunale que le Conseil d'Etat vient de lancer. En cas d'acceptation par le Grand Conseil, ladite loi concernera-t-elle le budget 2013 ?

M. Locher rend M. Bauduccio attentif à la complexité du projet de loi auquel il fait allusion. Il est donc certain que ce dernier n'aura pas d'incidence sur le budget 2013, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un avant-projet de loi.

7.8 CMNet

Mme Garcia a constaté en allant sur le site de CMNet que plus aucun procès-verbal n'y figurait.

M. Karr rappelle que tous les procès-verbaux sont désormais transmis par courriel. Le but originel de CMNet consistait lors de sa création à ce que chaque membre du Conseil puisse disposer d'une adresse électronique afin que l'administration communale puisse transmettre les documents et annexes souhaités. Ce système existe, chacun ayant pu constater qu'il reçoit l'intégralité des documents utiles. Il semble que CMNet a vécu. Mme Garcia observe le résultat d'un système désormais en désuétude.

Mme Garcia trouve cependant que CMNet fonctionnait bien.

7.9 Entailles dans les trottoirs

Mme Garcia avait demandé à M. Karr, lors du dernier Conseil municipal, quand la décision avait été prise d'entailler des trottoirs, en particulier à Conches, pour se prémunir des dégâts occasionnés par les batraciens et autres bestioles. M. Karr lui avait répondu qu'il s'agissait probablement d'un projet initié lors de la précédente législature. Cependant, Mme Garcia a cherché et n'a rien trouvé et qui plus est, elle n'a trouvé nulle part une solution telle que celle d'entailler les trottoirs, sinon éventuellement d'ériger des barrages. Elle comprend bien que l'on cherche à assurer la survie de ces bestioles, mais elle trouve curieux d'entailler les trottoirs. Elle se demande par ailleurs si cela va continuer sur l'ensemble du territoire communal.

Le président se permet de s'étonner car cette décision avait été prise au cours de la législature précédente.

Mme Garcia souhaiterait savoir lors de quelle séance du Conseil cette décision avait été prise car il faut effectivement disposer d'une machine spéciale pour entailler les trottoirs.

M. Karr relève avec humour qu'il ne souhaiterait pas faire d'entaille à l'article 30 de la LAT ! Mais il s'agit là des compétences du Conseil administratif. Il poursuit en disant

que le Conseil administratif a commandé une machine spéciale conçue par un professeur d'université, il croit savoir par le professeur von Stinkendseif !!!

Rires dans l'Assemblée.

Le président se tourne alors vers un ancien membre du Conseil.

M. Perrin a un élément de réponse. Il était intervenu à ce sujet en séance de commission suite à une présentation de M. Loutan, qui avait évoqué la problématique des déplacements des batraciens et autres animaux; mais cela date d'une quinzaine d'années.

7.10 Demande de règlement relatif à la gestion du personnel communal

M. Dupont saisit l'occasion de remercier Mme Sobanek d'avoir soulevé des questions dont plusieurs membres de ce Conseil attendent des réponses. Il souhaiterait surtout prolonger la question posée par M. Messerli de savoir quelle suite allait être donnée à la demande de règlement relatif à la gestion du personnel communal. Il a bien compris que ce n'était pas une priorité, que rien n'avait été fait mais il aurait aimé en connaître les raisons et surtout dans quel délai ce sujet sera abordé.

M. Locher répond que chaque chose devant être menée en son temps, il ne peut pas indiquer de délai pour l'heure

7.11 Lignes bleues et abribus

M. Sapey demande ce qu'il en est des lignes bleues et des abribus.

M. Karr indique que la question des lignes bleues faisait partie des communications du Conseil administratif en début de séance. Ces dernières vont être mises à l'enquête publique au courant de l'automne et si tout avance normalement, elles devraient être tracées le printemps prochain.

Concernant l'abribus auquel M. Sapey fait référence, et non les abribus, M. Locher explique que la Commune est en train de formaliser la cession partielle d'une parcelle. Un simple échange de courriers ne suffit pas.

7.12 Terrain multisports / Camion pour le service des routes

M. Gross aimerait revenir sur les deux propositions du Conseil administratif lors du dernier Conseil municipal du 28 juin, la première relative au terrain multisports à l'école de Chêne-Bougeries, la seconde au camion destiné au service des routes. Il aimerait savoir pourquoi les enfants n'ont pas pu profiter du terrain multisports à la rentrée scolaire comme cela avait été présenté, quand ces travaux commenceront, quand ces derniers seront achevés. Le dossier est-il bien pris en charge à l'heure

actuelle ? Concernant le camion, où en est-on dans le processus d'acquisition, a-t-il été commandé, quand sera-t-il livré ?

M. Locher répond que le camion est commandé. Les délais de livraison sont de l'ordre de 6 mois. Concernant le terrain multisports de l'école de Chêne-Bougeries, il y a eu d'une part un délai référendaire d'un mois à respecter avant de pouvoir finaliser le dossier et, d'autre part, après discussion, il est apparu plus prudent de déposer une APA, même si, en fait, il ne s'agit que de transformations, ceci afin d'éviter d'éventuels recours. Le dossier est constitué, permettant le dépôt de l'APA et, en fonction du délai d'approbation de cette dernière, il est envisagé de réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires.

7.13 Propos rapportés hors commission

M. Perrin avait fait part de sa surprise du fait que la représentante du service Prévention et Sécurité avait rapporté des propos tenus en séance de commission et figurant dans les procès-verbaux lors d'une séance tenue en dehors du cercle strictement communal. Il n'a pas eu de réponse ou de commentaires quant à la position du Conseil administratif sur ce point. Il y a des domaines où l'on peut accepter une certaine souplesse mais de là à citer les paroles de quelqu'un, il y a un pas à ne pas franchir.

Mme Grandjean-Kyburz a expliqué à la personne qu'effectivement, on ne pouvait pas citer des propos de procès-verbal au cours d'une telle séance.

M. Perrin espérait entendre parler d'un blâme, mais il remercie néanmoins Mme Grandjean-Kyburz de sa réponse.

7.14 Aménagement de la Voie verte (CEVA)

M. Perrin demande si le Conseil administratif a connaissance du coût d'aménagement de la Voie verte ainsi que de celui des aménagements de surface, sur le territoire des Trois-Chêne ou pour le moins sur celui de Chêne-Bougeries. On parlait d'un coût estimé à CHF 900 millions, montant qui a passé à CHF 1'200'000'000.– et maintenant on entend parler d'une somme de deux milliards et demi. Pourrait-on obtenir dans un délai raisonnable des informations à ce sujet, voire plus globalement des informations concernant le projet CEVA en tant que tel ?

M. Karr n'a pas d'indication aujourd'hui concernant le coût global du CEVA ou concernant le coût du projet de la Voie verte. Il rappelle que l'intention du Canton, contrairement à la compréhension de M. Perrin, c'est d'assumer avec les CFF l'aménagement de cette Voie verte. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre indication, si ce n'est que la Commune n'entre pas en matière sur un paiement quelconque. M. Karr est prêt à tenir cette position jusqu'à ce qu'une solution globale ait été trouvée avec le Canton.

M. Perrin demande néanmoins s'il n'est pas possible que les autorités communales fassent une demande pour connaître les coûts étant rappelé que le Canton a CHF 11 milliards de dette. On parle de l'endettement du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce, mais il faudrait aussi commencer à ouvrir les yeux sur le plan cantonal. M. Perrin est donc surpris d'une gestion communale, voire cantonale aussi silencieuse, voire trouble. On ne dit rien, des projets sont bloqués, d'autre sont lancés dans des conditions qui sont tout sauf transparentes. Il s'agit cependant des deniers du citoyen.

M. Karr répond que M. Perrin connaît certainement sa position concernant le dossier en question puisqu'ils ont siégé ensemble dans ce Conseil pendant des années. Autant il croit fermement que la Commune doit exercer pleinement ses compétences, à teneur de l'article 30 LAT, autant il pense aussi que chacun a son niveau de compétences. Le financement du CEVA est une prérogative cantonale qui concerne tous les contribuables du Canton et ces questions doivent trouver leur solution auprès des autorités cantonales qui sont responsables de ce dossier. Le CEVA n'est pas un projet communal. Le sous-ensemble qui concerne la commune de Chêne-Bougeries, ce sont les dégâts en matière de nature et paysage, la question des collecteurs temporaires et définitifs, les mesures de compensation à titre temporaire, et les mesures de compensation écologique au niveau des plans CFF. Enfin, la question de la Voie verte : sera-t-elle carrossable ou simplement revêtue pour permettre de rouler à vélo ? Quels sont les aménagements que la commune va devoir consentir, cela fait-il partie de l'indispensable ou du surplus ? Voilà toutes les questions que la Commune se pose et qu'elle suit de près. Quant au CEVA, force est de reconnaître qu'il est toujours difficile d'obtenir des réponses dans des domaines ne relevant pas de la compétence communale.

7.15 Délégation du Conseil municipal au comité du CRL

Mme Hochuli revient à son intervention faite en début de séance. Qu'en est-il de sa demande de délégation du Conseil municipal auprès du comité du CRL ? Elle rappelle qu'une demande formelle a été faite par l'intermédiaire de la commission Jeunesse.

Mme Grandjean-Kyburz explique que cette délégation engendre une modification des statuts existants. Ceux-ci n'ont pas encore été revus puisque, actuellement, les forces vives sont concentrées sur le projet institutionnel. Il est toutefois prévu de modifier les statuts dans le sens demandé par Mme Hochuli lors de la prochaine Assemblée.

Mme Hochuli remarque que la prochaine Assemblée générale aura lieu en mars prochain, c'est donc encore loin.

7.16 Vente au Foyer des aveugles

Mme Hochuli annonce une vente le mercredi 3 octobre au Foyer des aveugles. Tout le monde est cordialement invité à y participer.

Le président distribue des flyers annonçant ladite vente.

7.17 Compétition intercommunale de tirs

Le président fait circuler une liste où chacun peut s'inscrire s'il souhaite participer à la manifestation.

M. Perrin rappelle qu'il s'est trouvé seul l'an passé à cette sympathique manifestation et il trouve regrettable de ne pas saisir ce moyen agréable de favoriser les liens intercommunaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23 h.48.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI